

survis à la paix



Survis à la paix

GUIDE DE SENSIBILISATION AUX MINES ANTIPERSONNEL
ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE



Croix-Rouge canadienne

Si tu as survécu à la guerre tâche de survivre à la paix.

Les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

Table des matières

La crise des mines antipersonnel.....	4
Les mines antipersonnel et les jeunes Canadiens	5
Comment utiliser ce guide.....	5

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Mines antipersonnel : les faits essentiels.....	8
Questions et réponses	9
La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel	11
Le travail de déminage.....	12
Les blessures causées par les mines : plus qu'un problème médical	13
Une véritable épidémie.....	14
La nature des blessures par mine	14
Coût du traitement et de la rééducation physique	15
Conclusions	15
Portrait de trois victimes des mines antipersonnel	16

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Souhais de bienvenue	20
Apprentissage coopératif	20
Utilisation des activités	21
Je croyais que nous pouvions jouer ici	21
Dans quelles régions du monde trouve-t-on des mines antipersonnel?	22
Concevoir une affiche ou un slogan sur les mines antipersonnel	23
Activité réalisable en matinée	23
Se rendre au marché	24
Récits d'enfants victimes des mines antipersonnel	24
Récits	38
Soyez inventif	27
Un appel au monde entier	27
Bande vidéo <i>Un jour comme les autres</i>	28
Jeu-questionnaire vrai ou faux	31
Essayez d'imaginer... Exercice de visualisation	33
Toutes les 22 minutes	35
Séance publique sur les mines	42

AGIR

Que puis-je faire?	49
Idées et action	50
Ressources d'apprentissage recommandées	52
Bureaux de la Croix-Rouge canadienne	53

REMERCIEMENTS : George Chandler et David Pardoe, rédacteurs en chef; Sylvie Michaud, conception graphique et mise en page; Marina Markoc et Brock Nichol, maquette et illustrations; Catherine Moor, traductrice; Monique Edwards, réviseure.

Conformément à la loi, l'usage de l'emblème et du nom de la Croix-Rouge au Canada est réservé exclusivement à la Croix-Rouge canadienne et aux services sanitaires des forces armées par la Loi sur les Conventions de Genève, L.R.C., 1985, chap. G-3.

Nous remercions l'Agence canadienne de développement international et l'Équipe d'action contre les mines du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, dont le substantiel appui financier a permis la publication du présent guide.

La Croix-Rouge canadienne désire souligner leurs contributions et les remercier chaleureusement pour leur appui appréciable.

Surviv à la paix est une publication éducative de la Croix-rouge canadienne. Veuillez adresser vos questions et commentaires et envoyer vos dons à : Croix-Rouge canadienne
Siège social
170, rue Metcalfe,
bureau 300
Ottawa (Ontario)
K2P 2P2
Tél. : (613) 740-1802
Télec. : (613) 740-1978

Courriel :
mrock@redcross.ca
Site Web :
www.croixrouge.ca

Survivants

à la paix

Non, non, ne regarde pas le ciel, le mal ne peut plus venir de là-haut.

Regarde en bas car le danger vient de la terre nourricière.

Si tu as survécu à la guerre, tâche de survivre à la paix!

— Melisa Dzanovic,
14 ans, Bosnie

La crise des mines antipersonnel

Chaque jour, les médecins et les infirmières de la Croix-Rouge internationale sont en contact avec des hommes, des femmes et des enfants au regard plein d'angoisse dont les membres ont été déchiquetés par des mines antipersonnel, sachant pertinemment qu'il va leur falloir une fois de plus procéder à une amputation.

Nos physiothérapeutes voient de près des personnes qui considèrent avoir perdu toute dignité parce qu'elles ne peuvent plus subvenir aux besoins de leur famille. Trop souvent, les travailleurs humanitaires de la Croix-Rouge et d'autres organisations préoccupées par le problème des mines antipersonnel, telles que le *Mines Advisory Group*, les Nations Unies, *Handicap International*, l'UNICEF, *HALO Trust*, constatent que des terres fertiles restent en jachère alors que des collectivités entières souffrent de la faim.

Ils en ont assez de la souffrance et de l'angoisse infligées par ces armes. C'est en réaction à ces souffrances apparemment sans fin que des milliers d'organisations et des centaines de milliers de personnes se sont associées aux gouvernements pour faire interdire complètement les mines antipersonnel.

En 1997, la participation de Diana, princesse de Galles, à la lutte contre les mines antipersonnel, puis son décès soudain, ont renforcé l'attention du public pour ces armes invisibles qui

frappent au hasard. Le traité d'interdiction complète des mines antipersonnel, signé en 1997 à Ottawa par plus de 123 pays et maintenant partie du droit international ayant force obligatoire depuis le 1^{er} mars 1999, marque un progrès décisif qui suscite de grands espoirs quant à la suppression éventuelle des mines antipersonnel à l'échelle mondiale.

Cependant, à l'heure actuelle, plus de 60 millions de mines sont toujours enfouies dans le sol de 70 pays, constituant une menace permanente. Dans nombre de pays, des conflits qui duraient depuis des années sont enfin terminés; mais pour les personnes, partout dans le monde (2 000 par mois, soit une victime toutes les 22 minutes), qui marchent sur une mine, survivre à la paix représente un défi aussi grand que celui de survivre à la guerre.

La Croix-Rouge canadienne s'est engagée à diriger de nouveau l'attention du public sur la crise humanitaire permanente que causent les mines antipersonnel, que l'on a appelées à juste titre « armes de destruction massive... à retardement », et sur le rôle que doit jouer le Canada dans l'établissement de solutions durables.

Les mines antipersonnel et les jeunes:

en quoi cela les concerne-t-il?

Suivant les estimations de la *Norwegian People's Aid*, chaque année, jusqu'à 30 % des victimes de mines antipersonnel, soit plus de 24 000 personnes tuées ou blessées, sont des enfants de moins de 15 ans. La Croix-Rouge internationale estime qu'au moins 25 % des victimes de mines partout dans le monde sont des enfants.

Même si les fabricants d'armes rejettent les allégations suivant lesquelles certaines mines antipersonnel seraient conçues pour avoir l'air de jouets, ils ne peuvent certainement pas nier le fait que certaines mines aux formes bizarres (telles que la « mine papillon ») attirent les enfants. Nombre d'enfants pauvres ne résistent pas à la tentation de s'amuser avec ces nouveaux « jouets », même s'ils sont conscients des dangers qu'ils comportent. Par ailleurs, les enfants ne peuvent identifier les mines de la même façon que les adultes, ni reconnaître ou lire les panneaux d'avertissement lorsqu'ils s'écartent des sentiers sûrs pour jouer ou prendre des raccourcis.

Dans la plupart des cas, même si l'on soupçonne seulement la présence de mines, la liberté d'action d'un enfant est fortement réduite. Les parents cessent d'envoyer les enfants à l'école et restreignent leurs activités habituelles. Cela entraîne souvent une perte sur le plan des études et de la formation professionnelle qui désavantage économiquement les jeunes lorsqu'ils parviennent à l'âge adulte.

À l'heure actuelle, les initiatives de déminage et de rééducation des victimes s'effectuent à un rythme très lent et limité, bien qu'il se soit quelque peu accéléré depuis la signature du traité d'Ottawa. Cela est dû en partie au manque de volonté politique, mais aussi au fait que les fonds et les ressources à consacrer à ces activités sont insuffisants. Le traité d'interdiction des mines antipersonnel a été établi en grande partie grâce à

l'intervention de citoyens ordinaires du monde entier, qui se sont engagés et se sont prononcés d'une seule voix en faveur de l'abolition des mines. Les Canadiens ont participé à ce mouvement et ont toujours un rôle important à jouer afin de sensibiliser le public et de susciter un soutien accru en faveur de solutions humanitaires dont on a un urgent besoin.

Les jeunes, en particulier, peuvent bénéficier énormément de leur participation à des campagnes d'action communautaire : renforcement de l'autonomie, augmentation de la confiance en soi et renforcement des habiletés pratiques.

Comment utiliser ce guide

Le présent guide, divisé en trois parties, est destiné à l'usage du personnel, des bénévoles et des éducateurs de la Croix-Rouge qui cherchent certaines ressources utilisables en rapport avec cette question.

La section *Renseignements généraux* fournit des renseignements de base sur la question des mines antipersonnel qui vous aideront à travailler avec des auditoires.

La section *Activités d'apprentissage* comprend des idées et des activités, à la fois amusantes et éducatives. Conçues pour certains groupes d'âge, la plupart peuvent cependant être adaptées à un large éventail d'âges et d'objectifs pédagogiques.

La section *Agir* indique comment amener les élèves, les écoles et les collectivités à aborder la question et à contribuer de façon pratique à trouver des solutions. Elle montre aussi comment avoir accès à l'information abondante sur les mines antipersonnel.

Veuillez téléphoner au bureau de la Croix-Rouge de votre région si vous voulez d'autres idées ou de l'aide afin de promouvoir des occasions de sensibilisation aux mines antipersonnel et d'action communautaire.

J'ai à peine 18 ans. J'ai réussi, je ne sais trop comment, à survivre à cette sale guerre.

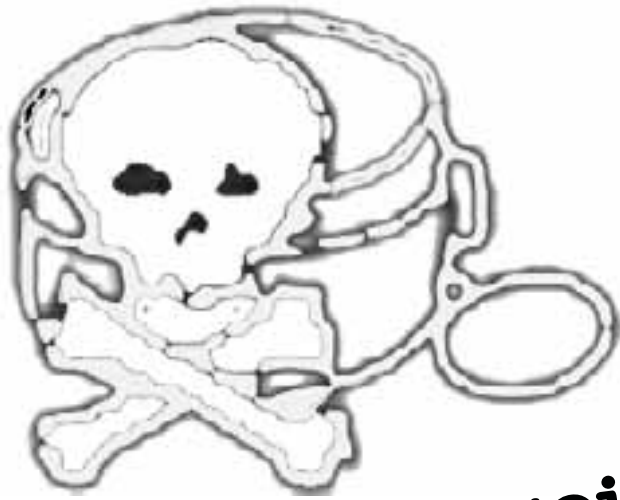
Je me demande toutefois si j'ai vraiment survécu.

Est-ce que toute ma vie devrait être marquée en permanence par le mot MINE?

Je veux courir dans les champs en fleurs avec ma petite amie. Je veux ramasser la première violette pour elle, grimper aux arbres de la forêt. Je veux regarder le ciel pendant des heures, étendu dans l'herbe. Je veux rêver.

— Admir Mujkic, Bosnie

Notes...



Renseignements

généraux

Si les mines n'existaient pas

À chaque instant, je sens la liberté, je la ressens dans mon âme.

Tout est si grand, si libre.

J'écoute le murmure des ruisseaux et le chant des oiseaux et j'entends le printemps m'appeler.

La nature veut grandir et aimer.

Et j'aime.

J'aime mes amis, j'aime ma rue, j'aime le soleil et les pissenlits jaunes, éparpillés dans la prairie...

Et puis

Le soleil devient sombre, les oiseaux cessent leurs chants. Silence.

Un jeune homme descend la rue, il lui manque une jambe.

Non, il n'a pas perdu sa jambe pendant la guerre. C'est arrivé récemment. Il ramassait les premières fleurs du printemps. Peut-être était-il amoureux, une mine oubliée lui a volé ses rêves de jeunesse.

Je comprends désormais pourquoi mon grand-père me dit souvent : Comment puis-je travailler dans les champs, il y a tant de mines enfouies dedans.

La question de mon grand-père enlève au loin mon rêve de printemps. Elle apporte l'anxiété.

S'il n'y avait pas de mines, tout pourrait être grand et libre, infiniment.

Haseda Suljanovic, 7^e année
Srpska kostajnica
République Srpska

Mines antipersonnel

les faits essentiels



Les estimations varient, mais on sait que des **dizaines de millions** de mines antipersonnel sont enfouies dans le sol de **88 pays**, ainsi que d'innombrables munitions non explosées.



Plus de 50 pays ont **détruit** au-delà de **22 millions** de mines antipersonnel, ces dernières années. Toutefois, on estime que plus de **250 millions de mines** demeurent dans les arsenaux de 105 pays.



Les mines ont un effet dévastateur sur la société. La plupart des pays touchés sont des nations pauvres en développement dont les ressources sont insuffisantes pour faire face aux conséquences sociales, économiques et médicales de ce fléau.



Les mines frappent sans discrimination soldats et civils, en temps de paix comme en temps de guerre. Les **victimes civiles** des mines en temps de paix continuent à représenter **une portion importante du nombre total des victimes de mines antipersonnel**. Dans certains cas, le conflit a cessé depuis peu; dans bien d'autres, il a cessé depuis au moins dix ans.



Il en coûte de **3 à 30 \$ US** pour fabriquer la plupart des mines actuellement enfouies dans le sol, mais de **300 à 1 000 \$ US pour les enlever**. Le déminage humanitaire est un processus lent et minutieux.



Plus des **deux tiers** des nations du monde **ont signé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1997**, marquant ainsi l'entrée en vigueur du traité international le plus rapidement ratifié de l'histoire – un indice clair du rejet général à l'échelle mondiale de toute utilisation ou possession de mines antipersonnel.



Grâce à la lutte contre les mines antipersonnel, on a **changé le cours des événements** – l'emploi des mines a diminué sensiblement par rapport aux proportions des années 1970, 1980 et 1990, durant lesquelles on semait des millions de mines chaque année et on en posait beaucoup plus rapidement qu'on en enlevait. Pourtant, on utilise encore des mines dans quelque 20 conflits actuels opposant 11 gouvernements et 30 entités rebelles/non étatiques.



Le nombre de **fabricants de mines antipersonnel** a diminué de **54 jusqu'à 16** au cours des dernières années. Parmi les 38 qui ont cessé d'en produire on compte une majorité de fabricants importants. On a vu d'importantes réductions chez quelques-uns des 16 pays producteurs qui n'ont pas signé le traité d'interdiction, notamment les États-Unis, la Russie et la Chine. Il n'y a pas eu d'envois importants de mines depuis cinq ans.



Les **taux de blessure et de mortalité** dus aux mines ont **baissé** depuis l'entrée en vigueur de la Convention et l'intensification des activités de déminage. Toutefois, des **dizaines de milliers** de personnes en vie peuvent se considérer comme des **victimes des mines antipersonnel dans le monde entier**. Dans certains pays, 29 % des victimes de mines perdent une jambe ou les deux, alors que le taux d'amputation des autres victimes de guerre est de 2 %. Chaque membre artificiel coûte environ 150 \$ US, mais si l'on tient compte de toutes les dépenses relatives aux soins médicaux et à la réadaptation, il peut en coûter jusqu'à 1 000 \$ pour fournir des soins adéquats à la plupart des survivants.



Entre 1979 et 1999, la Croix-Rouge internationale a mis sur pied **51 projets dans 25 pays** pour la **rééducation physique des victimes de guerre** ... et fabriqué 198 000 prothèses, près de 10 000 fauteuils roulants et quelque 200 000 paires de béquilles d'avant-bras.

Campagne

de la Croix-Rouge canadienne

contre les mines antipersonnel

Questions et réponses

Comment le Mouvement international de la Croix-Rouge aide-t-il les survivants aux mines?

En 1994, après avoir été témoin des terribles souffrances des survivants aux mines antipersonnel et après avoir tenté de soulager leur douleur atroce, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est élevé contre ce fléau et a lancé un appel en faveur de l'interdiction totale de ces armes qui frappent l'humanité sans discrimination. La campagne Interdisons les mines! a donné un élan important à la Campagne internationale existante pour interdire les mines terrestres et accéléré la signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, en décembre 1997, à Ottawa.

Outre ses initiatives continues pour mobiliser l'opinion publique, le Mouvement poursuit sa stratégie globale d'assistance aux survivants, qui consiste à sauver des vies et à réduire la souffrance. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) : gère 50 centres de soins d'urgence et de rééducation dans 25 pays; offre aux survivants une aide médicale d'urgence, y compris la chirurgie et la prothèse; incite les collectivités touchées par les mines, dont certains groupes vulnérables comme les enfants, à participer aux programmes de prévention aux dangers des mines; emploie comme « délégués » des médecins, des infirmières et des techniciens prothésistes dans les pays infestés de mines autour du globe.

Qu'est-ce que le Fonds pour les victimes des mines antipersonnel?

Le Fonds pour les victimes des mines antipersonnel, lancé officiellement par la Croix-Rouge canadienne en novembre 1997, vise à fournir des fonds pour les soins d'urgence, la rééducation (y compris la pose de prothèses) et les programmes de réintégration des survivants. En outre, le Fonds sert à appuyer les programmes de sensibilisation dans les pays touchés par les mines, ainsi que les initiatives d'éducation au problème des mines au Canada. Il a pour but d'aider les victimes à devenir des survivants.

Que fait la Croix-Rouge canadienne dans les pays minés pour aider les victimes et éduquer la population aux dangers des mines?

La Croix-Rouge canadienne fournit des fonds et du personnel directement au CICR pour subvenir aux besoins de ses centres de soins d'urgence et d'orthopédie. Grâce au soutien généreux de donateurs particuliers, la Croix-Rouge canadienne a été en mesure d'assurer la plupart du financement et d'affecter des délégués canadiens au Centre orthopédique de Douchanbé, au Tadjikistan, administré conjointement par le CICR et la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan. Ce centre cherche à identifier et à traiter les amputés, à les appareiller de prothèses fonctionnelles et bien ajustées leur permettant de reprendre une vie normale. Le centre vise aussi à répondre aux besoins à plus long terme, notamment la formation aux techniques de rééducation, l'amélioration des conditions sanitaires dans le village local et la prestation de

La stratégie globale d'assistance aux victimes de mines antipersonnel consiste à sauver des vies et à réduire la souffrance.

Le déminage des zones contaminées est la mesure de prévention la plus efficace.

Cependant, dès qu'une personne a marché sur une mine, sa survie devient la principale préoccupation, étant donné que plus de 50 % des victimes meurent avant d'atteindre un centre médical.

Le Fonds pour les victimes des mines antipersonnel a pour but d'aider les victimes à devenir des survivants.

COMMENT PUIS-JE FAIRE UN DON?

Composez sans frais le 1 800 418-1111 pour faire un don par carte de crédit.

Postez un chèque ou mandat à l'adresse suivante :

Fonds pour les victimes des mines antipersonnel Croix-Rouge canadienne
170, rue Metcalfe,
bureau 300
Ottawa ON K2P 2P2

Visitez la section Éducation aux mines de notre site Web à l'adresse www.croixrouge.ca/français/paix/fondsvm.html

Écrivez à Megan Rock, coordonnatrice nationale, Formation et éducation mondiale, Croix-Rouge canadienne (à l'adresse postale ci-dessus) ou par courriel : megan.rock@redcross.ca

Toutes les contributions sont affectées selon un rapport de 4:1, c'est-à-dire que pour chaque dollar versé, 75 cents seront affectés à l'aide aux victimes dans les pays touchés et 25 cents, aux efforts d'éducation et de sensibilisation au Canada.

Merci de votre appui!

services connexes à la population d'amputés tels que la fabrication de béquilles et de fauteuils roulants. Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web à l'adresse www.croixrouge.ca/french/peace/claw.htm.

La sensibilisation aux mines dans les collectivités touchées constitue un élément essentiel des efforts déployés par la Croix-Rouge pour sauver des vies et réduire la souffrance infligée par les mines. Les programmes de sensibilisation visent à réduire le risque de blessure et de décès en apprenant aux gens à repérer les mines et les zones très menacées et en encourageant la prudence chez les civils qui habitent ou se déplacent dans les collectivités minées. La Croix-Rouge appuie actuellement des programmes de sensibilisation dans deux pays d'Afrique australe. Au Mozambique, un projet de sensibilisation aux mines ciblera 1 200 survivants de 15 régions rurales. En Angola, des initiatives de diffusion d'information sur les mines profiteront à plus de 126 000 bénéficiaires, dont 50 % environ sont des enfants. Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web à l'adresse www.croixrouge.ca/french/peace/h_workers.html

Comment la Croix-Rouge canadienne engage-t-elle à participer les collectivités canadiennes dans sa campagne?

Au Canada, notre réseau d'éducation mondiale, formé d'employés et de centaines de bénévoles, promeut l'éducation et la sensibilisation aux dans le cadre de la campagne *Survivre à la paix* menée dans les écoles et les collectivités partout au pays. Des bénévoles qualifiés, dont bon nombre sont des jeunes, sensibilisent les gens aux effets néfastes des mines antipersonnel et encourage des Canadiens comme vous à s'engager personnellement dans la lutte pour réduire et éliminer la souffrance causée par les mines. Pour en savoir plus sur l'action antimines qu'on mène dans votre collectivité,

communiquiez avec votre section locale de la Croix-Rouge et renseignez-vous sur l'éducation mondiale ou visitez notre site Web à l'adresse www.croixrouge.ca/french/peace/volunteer.html.

En 1997, en association avec Action Mines Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), la Croix-Rouge canadienne a inauguré le Programme des Jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines. En vigueur dans de nombreuses villes canadiennes, ce programme vise à former un réseau durable de Canadiennes et Canadiens actifs et éloquents qui étendront la portée de l'éducation au problème des mines jusque dans les collectivités pour susciter à l'échelon local la motivation, le soutien et l'apport de fonds permettant d'enrayer la crise mondiale des mines. Pour savoir comment vous pouvez vous engager, consultez notre site Web à l'adresse www.croixrouge.ca/french/peace/ymaap.html.

Comment puis-je contribuer au Fonds pour les victimes des mines antipersonnel?

À titre de membre de la grande famille humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge canadienne fait partie du plus vaste réseau d'aide aux survivants aux mines antipersonnel dans le monde. En contribuant au Fonds pour les victimes des mines antipersonnel, vous pouvez aider à sauver des vies, à réduire la souffrance, et à promouvoir la rééducation physique et la réadaptation psycho-sociale des survivants. Votre contribution servira également à appuyer des initiatives essentielles d'éducation et de sensibilisation au Canada comme dans les collectivités touchées par ce fléau dans le monde entier.

Lorsque vous contribuez au Fonds pour les victimes des mines antipersonnel, votre don sert directement à financer à la fois l'aide aux victimes (y compris les programmes d'aide médicale et de sensibilisation aux mines) dans les

collectivités minées et les initiatives d'éducation au problème des mines au Canada.

La crise des mines n'est pas terminée. Les personnes qui ont survécu à la guerre doivent maintenant essayer de survivre à la paix. *Nous avons besoin de fonds maintenant.*

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Du 2 au 4 décembre 1997, sur invitation du gouvernement du Canada, des délégués de 150 gouvernements, auxquels se sont ajoutés des représentants de centaines d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organismes internationaux, ont assisté à Ottawa à la Conférence de signature du traité et au Forum d'action contre les mines. Au total, 122 pays ont signé la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.*

Le 1^{er} mars 1999, la Convention est devenue d'application obligatoire en vertu du droit international après avoir été ratifiée par 40 États, devenant ainsi le traité international le plus rapidement ratifié de l'histoire. Au 1^{er} mars 2000, 139 pays l'avaient signée et 110 l'avaient ratifiée. Maintenant que la Convention a acquis force de loi, une signature ne suffit plus, les États pouvant désormais être liés sans signature par accession. Étant donné que quelque 55 nations n'ont pas accédé à la Convention, on continue de faire pression sur les pays qui ne sont pas encore parties à l'interdiction.

La Convention énonce des règles fermes et claires qui ne comportent aucune exception ni échappatoire. Tous les États signataires s'engagent à :

- participer et coopérer à un régime de surveillance (rapports, vérifications);

- interdire l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel;
- détruire les stocks existants dans les quatre ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention;
- détruire (déblayer) les champs de mines dans un délai de 10 ans, à moins qu'ils ne puissent justifier un prolongement;

dans la mesure du possible, participer :

- aux efforts de déminage;
- aux soins destinés aux victimes des mines, ainsi qu'à leur réadaptation et à leur réintégration;
- à des programmes de sensibilisation aux mines.

Enjeux continus

Malgré le succès remporté par ce traité, il reste encore beaucoup à faire. D'une certaine manière, le travail ne fait que commencer, et la Croix-Rouge canadienne le reconnaît dans sa campagne *Survivre à la paix*. Le mouvement pour mettre fin aux souffrances causées par les mines s'occupe désormais des questions suivantes :

- accroître le nombre de pays se joignant au mouvement;
- éduquer les armées non étatiques et les convaincre de se conformer à la Convention;
- établir des programmes à long terme d'aide et de rééducation en faveur des victimes;
- déminer les régions touchées;
- mettre au point des technologies adéquates de détection des mines et de déminage;
- animer des programmes de sensibilisation aux mines dans les pays touchés.

Pour lire le texte intégral de la Convention, consultez le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'adresse www.mines.gc.ca, ou celui de la Campagne internationale pour interdire les mines à l'adresse www.icbl.org.

Le travail de déminage

Quelle est la différence entre le déminage humanitaire et le déminage militaire?

Les mines antipersonnel entravent le développement sur tous les plans (social, économique, environnemental et infrastructurel) et doivent être traitées en conséquence.

Le déminage **humanitaire** implique l'assurance, pour les populations locales, que la terre est déminée à 100 %; les gens doivent pouvoir l'utiliser en toute sécurité. Le déminage **militaire**, qui implique généralement l'utilisation de véhicules blindés munis d'accessoires spéciaux pour labourer la terre minée, est rapide et efficace d'un point de vue militaire. Cependant, avec cette méthode, le taux de destruction des mines dépasse rarement 80 % (ce qui est loin de la garantie à 100 % offerte par le déminage humanitaire); en outre, ces types de véhicules ne sont pas efficaces dans la jungle, les régions montagneuses ou sur un sol rocailleux.

Pour obtenir des résultats efficaces, on doit effectuer le déminage humanitaire dans le cadre d'un vaste programme d'action contre les mines, qui comprend la sensibilisation aux mines, l'arpentage des champs de mines, leur balisage et leur classement par ordre de priorité en vue du déminage.

On doit commencer par déminer la terre qui revêt le plus d'importance pour la collectivité, plutôt que celle qui contient le plus de mines. Pour ce faire, on doit planifier et mettre en œuvre tous les éléments du programme avec la participation pleine et entière des membres de la collectivité, du début à la fin du processus.

Comment effectue-t-on le déminage?

Les démineurs travaillent en équipes de deux. Le premier utilise un

détecteur de mine pour repérer le métal dans le sol. Ensuite, le second détecte prudemment le métal à l'aide d'une longue sonde qu'il insère laborieusement à plusieurs reprises dans le sol en l'inclinant suivant un certain angle. Si des débris de métal sont découverts, ils sont retirés du sol. Si l'on trouve une mine, on la détruit sur place à la fin de la journée en faisant exploser une petite charge à proximité. Toutes les zones minées sont clairement balisées à l'aide de poteaux, de ruban et de panneaux d'avertissement de façon que les gens puissent les distinguer du terrain déminé.

Qu'en est-il de la nouvelle technologie?

La méthode susmentionnée, qu'on appelle déminage manuel, est actuellement la façon la plus efficace de repérer les mines et d'assurer que la terre peut être restituée sans danger aux collectivités locales. Les concepteurs de systèmes de détection des mines explorent continuellement de nouvelles techniques pour repérer des objets enfouis ou dissimulés dans le sol. Au cours de recherches récentes, on a utilisé des radars à impulsions, des fréquences radioélectriques, des micro-ondes et des biocapteurs de recherches. Cependant, il faudra plusieurs années pour obtenir des résultats concrets qui permettront un déminage rapide et efficace.

L'un des défis consiste à produire une technologie bon marché, facilement mise à jour et convenant à une grande diversité de climats et d'emplacements géographiques. Pour le moment, les démineurs préfèrent nettoyer un champ de mines à quatre pattes, en utilisant une sonde de déminage et un détecteur magnétique, que de se fier à l'efficacité du dernier appareil « magique ». Bien que le déminage manuel soit coûteux, il est non seulement la méthode la plus fiable sur le plan technique, mais aussi une source d'emploi si nécessaire aux gens qui vivent dans les zones minées.

Pour nombre de gens, la réalité consiste à continuer de vivre en présence de mines; face aux contraintes économiques, ils n'ont pas d'autre choix que de prendre des risques. Le déminage humanitaire ne consiste pas seulement à retirer les mines du sol, mais vise plutôt à faire disparaître la vulnérabilité physique, psychologique, environnementale et économique des gens forcés de vivre en présence de mines antipersonnel.

Les blessures

causées par les mines

Plus qu'un problème médical

Avant d'aborder le sujet de l'assistance aux victimes de mines anti-personnel, il est nécessaire de brosse le tableau d'un pays touché par le problème qu'engendrent de telles armes.

D'habitude, le pays est pauvre et son infrastructure sociale et économique a été anéantie par une guerre civile sauvage; les programmes d'éducation ont cessé et les personnes ayant des qualifications professionnelles sont parties depuis longtemps. Le matériel militaire est aux mains de gang armés, de soldats mal entraînés ou même d'enfants.

Parmi les armes qui restent quand la guerre est terminée, il peut y avoir des milliers, voire des millions, de mines anti-personnel. On les trouve enfouies dans de vastes étendues de terre, dans les coins les plus reculés du pays. Elles ont cependant été posées de façon à harceler le plus possible ceux qui vivent dans ces régions ou qui les traversent. Ainsi sont-elles généralement placées sur les routes ou les pistes, autour des sources d'eau, à côté des arbres fruitiers, dans les maisons qui attendent le retour des réfugiés et dans les champs dont la communauté dépend pour sa subsistance.

Les soins de santé sont en grande partie tributaires de diverses organisations humanitaires étrangères dont le travail est gêné par la présence de mines. Une seule mine, ou même le soupçon de la présence de ces engins, entraîne parfois la fermeture d'une route pendant des semaines. Le coût de l'acheminement

des secours peut être multiplié par 25 s'il faut tout transporter par avion. Il se peut tout simplement que certaines régions soient trop dangereuses pour que les organisations humanitaires les visitent ou y travaillent.

Les mines sont une source de préoccupation majeure pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et la nouvelle génération de chirurgiens militaires n'est pas formée aux techniques de chirurgie générale nécessaires pour le traitement des blessures par mine.

Quand quelqu'un marche sur une mine, il a peu de chances de recevoir les soins adéquats; toute personne essayant de lui porter secours est elle aussi immédiatement exposée au danger des autres mines. Il faudra peut-être des heures, voire des jours, avant d'atteindre la structure médicale la plus proche, même simple.

Si la victime survit à ses blessures, que peut-elle espérer dans un tel pays, elle qui souffre d'une incapacité grave? Même des béquilles risquent d'être trop coûteuses. Le voyage jusqu'à un centre d'appareillage orthopédique peut se révéler être une véritable expédition pour toute la famille. Qui paiera la prothèse si elle n'est pas fabriquée et mise en place gratuitement par une des organisations humanitaires? Trouver un emploi est peu probable; mendier dans les rues sera peut-être la façon la plus sûre d'avoir un revenu. Le divorce et l'exclusion sociale risquent de s'ajouter à l'opprobre et à l'indignité dont sont victimes les personnes frappées de handicaps dans un tel pays.

SOMALIE

Lorsque les réfugiés sont rentrés en 1991 à Hargeisa, dans le Nord de la Somalie, 75 % des victimes des mines étaient des enfants.

GÉORGIE

En 1994 et 1995, 80 % des victimes de mines étaient des civils.

PROVINCE DE QUANG TRI, VIETNAM

En raison des mines, 3 000 hectares de terres agricoles ne peuvent pas être cultivés; ces terres pourraient cependant donner du travail à 35 000 personnes et les nourrir.

FRONTIÈRE ENTRE LA THAÏLANDE ET LE CAMBODGE

62 % des blessés de l'hôpital du CICR ont été blessés par mine.

CAMBODGE

Seulement 27 % des hommes blessés par mine au Cambodge participaient à des activités militaires.

Une véritable épidémie

Le terme « épidémie » est utilisé fréquemment et correctement pour qualifier le nombre élevé de blessures causées par les mines dans le monde.

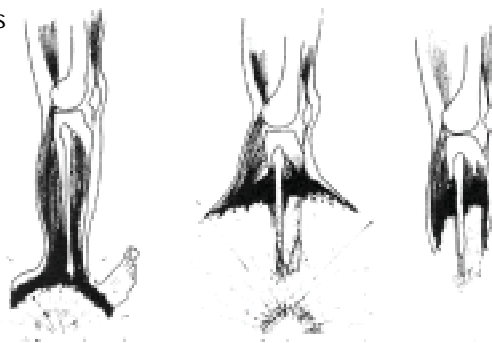
Bien que le présent document porte essentiellement sur l'assistance aux victimes d'une telle épidémie, la manière de faire face à ce fléau doit aller plus loin que les soins apportés à ces personnes. Des mesures préventives doivent être prises. Nous pouvons par conséquent considérer l'assistance aux victimes de mines antipersonnel comme un traitement; les mesures préventives peuvent revêtir des formes diverses: programmes de prévention contre les dangers des mines, déminage et, bien entendu, interdiction totale de la production, du stockage, du transfert et de l'emploi des mines.

Tous ceux qui connaissent bien le problème des mines se rendent compte que la solution ne réside pas seulement dans l'un des éléments - quel qu'il soit - du traitement ou de la prévention, mais dans une démarche générale combinant l'assistance et les mesures préventives. Il ne faut pas perdre cela de vue.

a) Ce schéma montre comment une lésion apparemment limitée au pied est en fait associée à des lésions compartimentales proximales des muscles.

b) Schéma d'une blessure par explosion avec amputation traumatique de la partie inférieure de la jambe, démontrant le mécanisme d'une lésion des compartiments proximaux avec préservation de la peau et des muscles jumeaux.

c) Schéma démontrant comment l'ampleur des lésions proximales est masquée une fois que la peau est revenue à sa position normale.



La nature des blessures par mine

Chez les victimes de mines qui survivent suffisamment longtemps pour atteindre l'hôpital, on rencontre trois types de blessures. Les blessures de type I surviennent lorsque la victime pose le pied sur une mine antipersonnel enfouie dans le sol; il y a habituellement amputation traumatique du pied ou de la jambe avec blessures graves à l'autre jambe, aux parties génitales et aux bras. Ce type de blessure est généralement le plus grave.

Les blessures de type II se produisent quand la victime déclenche l'explosion d'une mine à fragmentation. Si elle n'est pas tuée immédiatement, la victime présente des blessures semblables à celles provoquées par n'importe quel autre engin à fragmentation; elles peuvent être situées sur n'importe quelle partie du corps.

Les blessures de type III sont dues à l'explosion accidentelle d'une mine lors de sa manipulation; on les rencontre chez les démineurs, les poseurs de mines ou les enfants qui, par curiosité, ramassent des mines et jouent avec elles. Ce dernier type de blessures entraîne inévitablement des blessures graves aux mains et au visage. Certaines mines ont été conçues pour tuer les personnes qui en déclenchent l'explosion; c'est le cas des mines bondissantes qui explosent à la hauteur de la taille de la victime. Le pourcentage de blessés qui meurent ou qui subissent une amputation dépend par conséquent du type de mine.

AFGHANISTAN

En Afghanistan, un homme sur dix a été impliqué dans un incident dû aux mines.

CAMBODGE

Parmi les victimes de mines, 61 % s'endettent pour payer les soins médicaux dont elles ont besoin.

AFGHANISTAN

Parmi les victimes de mines, 84 % s'endettent pour payer les soins médicaux dont elles ont besoin.

AFGHANISTAN

Les hommes afghans adultes qui sont blessés par mine risquent dix fois plus de se retrouver sans emploi à long terme.

TYPES DE BLESSURES RENCONTRÉS CHEZ 720 PATIENTS DANS LES HÔPITAUX DU CICR

Type I	30 %
Type II	50 %
Type III	5 %
Inclassable	15 %

Les mines antipersonnel enterrées (qui infligent des blessures de type I) sont celles qui risquent le plus de rester longtemps après la fin d'un conflit et les plus difficiles à détecter.

Coût du traitement et de la rééducation physique

Les coûts varient d'un pays à l'autre. Ils sont nécessairement plus élevés s'il faut importer tous les matériaux, recourir à du personnel expatrié et acheminer le personnel et le matériel par avion. La phase initiale du traitement est la plus coûteuse.

Coût des soins chirurgicaux

Le coût par patient et par jour dans un hôpital du CICR est d'environ 120 \$ US; cela comprend les frais de transport mais pas le salaire du personnel expatrié. Un amputé victime de mines reste en moyenne 30 jours à l'hôpital. Il en résulte que le coût du traitement d'un blessé par mine dans les installations médicales simples du CICR varie entre 3 000 et 4000 \$ US.

Coût de la fourniture de membres artificiels

Chaque membre artificiel coûte entre 100 à 150 \$ US. Ce prix peut varier davantage si une organisation partenaire est associée.

Dans le cas d'une jeune personne active, il sera peut-être nécessaire de remplacer la prothèse tous les deux ans, ce qui représente des milliers de dollars au cours d'une vie. Pour le CICR, le coût de l'appareillage d'un amputé, y compris les frais de logement pendant la fabrication et la pose de la prothèse, le salaire des employés, les frais de logistique, l'utilisation de machines et d'autre équipement, etc., s'élève à environ 1 000 \$ US, ce qui couvre également les frais relatifs au personnel expatrié. L'équipement pour la fabrication des composants en polypropylène, y compris une machine à moulage par injection, coûte 25 000 \$ US.

Conclusions

Si les besoins immédiats des victimes ne sont que partiellement couverts par le CICR et les autres organisations, c'est pour plusieurs raisons :

- insuffisance manifeste de fonds pour les projets déjà en cours;
- caractère pratiquement insurmontable des contraintes spécifiques qui entravent l'action dans tout pays touché par le problème des mines;
- absence de conception globale et coordonnée à long terme du problème de l'assistance aux victimes.

Quatre séries de mesures, à la fois réalistes et immédiatement applicables, permettent d'améliorer l'assistance aux victimes des mines :

- faire en sorte que toutes les victimes de mines aient accès aux soins chirurgicaux et à la rééducation, selon les critères établis par les hôpitaux chirurgicaux et les centres de rééducation du CICR;
- répondre aux besoins psychologiques et sociaux des personnes blessées ou mutilées par les mines;
- mesurer l'impact véritable de la présence des mines sur l'économie et le développement des pays touchés par ce fléau;
- multiplier les efforts pour retirer du sol les mines existantes et mener des campagnes de sensibilisation aux mines antipersonnel afin de réduire les risques de décès et de blessures par mine.

Toutefois, il ne suffit pas de vouloir atteindre ces objectifs pour accroître qualitativement et quantitativement l'assistance aux victimes de mines à long terme. Toute action concrète menée dans des pays touchés par les mines doit inclure l'assistance et la prévention. Toute solution au problème des mines passe inévitablement par une démarche coordonnée qui associe la coopération intergouvernementale, l'aide d'urgence, le développement, l'éducation et un financement important.

COLOMBIE

Le CICR a mis en place, de 1992 à 1994, un programme d'assistance technique pour l'atelier de la fondation du CIREC (centre de rééducation) à Bogota, en Colombie. À la suite de l'introduction de la technologie du polypropylène, il a été possible de diminuer le coût d'une prothèse tibiale (dans le cas d'une amputation en dessous du genou), y compris celui de traitement nécessaire, de 473 à 212 \$ US.

Portrait de trois victimes des mines antipersonnel

La base de données du CICR, qui a été créée en 1991, contient plus de 26 000 noms de patients enregistrés dans cinq hôpitaux du CICR fonctionnant de façon indépendante. Parmi ces patients, 27 % sont des victimes de mines. En se fondant sur ces données, et sur les nombreux témoignages de victimes et de professionnels de la santé, on a pu définir les caractéristiques de victimes en fonction de leurs blessures et de leurs besoins. Trois portraits sont présentés ci-après.

BASE DE DONNÉES DU CICR SUR LES INCI- DENTS DUS AUX MINES Jusqu'en novembre 1996

9 384 victimes ont été
enregistrées
1 568 sont mortes
3 999 étaient des civils
125 étaient des
collaborateurs
d'organisations
humanitaires.

BLESSÉS PAR MINE DANS LES HÔPITAUX DU CICR

« Combattants »
potentiels

Hommes de 15 à 50 ans
68,7 %

Enfants de moins
de 15 ans 19,8 %

Femmes 7,3 %

Hommes de plus
de 50 ans 4,2 %

ÉVACUATION DES VICTIMES DE MINES VERS LES HÔPITAUX DU CICR

Parmi les victimes, 25 %
seulement arrivent dans
les six heures qui
suivent l'incident; 15 %
voyagent plus de trois
jours pour atteindre
l'hôpital.

Le soldat

Un soldat, âgé de 20 ans, conduisait une patrouille de routine composée de six autres soldats à travers un champ. Sa botte a heurté un fil de trébuchement qui a fait sauter une mine à fragmentation; la mine était cachée dans un petit buisson, à environ deux mètres de lui. Bien que dix fragments de la mine au moins l'aient touché, sa cuisse droite était la plus gravement atteinte avec une plaie de dix centimètres de large et une fracture du fémur droit. Un autre petit fragment l'avait touché à l'abdomen, mais il n'en était pas conscient à ce moment-là.

Les autres soldats ont enveloppé sa cuisse avec des pansements qu'ils transportaient avec eux. À l'aide de longs bâtons et d'un hamac, ils ont fabriqué une civière et l'ont ramené au camp situé à cinq kilomètres. De là, un camion l'a transporté à l'hôpital gouvernemental le plus proche à six heures de route. Un de ses amis a été autorisé à l'accompagner à l'hôpital. Le temps qu'ils arrivent, le blessé avait perdu beaucoup de sang, il était dangereusement déshydraté et presque inconscient.

L'hôpital lui-même manquait de matériel médical et de médicaments. De plus, il n'y avait qu'un médecin et trois infirmières pour les 50 patients hospitalisés. Il n'y avait pas d'analgésiques. Il n'y avait ni chirurgien ni anesthésiste diplômés. Le médecin de l'hôpital a placé le blessé sous perfusion et antibiotiques. On l'a couché dans un lit, sans draps et sans couverture, et on lui a appliqué un pansement et une attelle sur la cuisse. Au bout d'une heure, le pansement était trempé de sang et la cuisse lui faisait très mal. Son ami a essayé de trouver des comprimés analgésiques au marché local, mais ils étaient trop chers : il ne pouvait se permettre d'acheter de quoi manger pour eux deux et aussi des médicaments.

Après 24 heures, la fièvre est apparue et le soldat blessé a commencé à délirer; son ventre s'est mis à enfler. Il a vomi. Le médecin a déclaré qu'il était possible qu'un fragment de mine ait perforé ses intestins et qu'il n'y avait rien à faire. De toute façon, cela faisait des mois qu'ils n'avaient plus reçu aucun secours et l'unique chirurgien de l'hôpital avait quitté la ville quand les rebelles l'avaient attaquée l'année précédente. Deux jours plus tard, le soldat est entré dans le coma et est mort. Son ami l'a enterré dans une tombe peu profonde, signalée seulement par un petit cailloux.

L'enfant

Un enfant de dix ans est arrivé au poste de premiers secours du CICR dans un taxi loué par son père. Dix heures auparavant, il avait marché sur une petite mine antipersonnel enfouie dans le sol qui avait déchiqueté son pied gauche. Le garçon a raconté au personnel du poste qu'il était sorti chercher du bois pour le feu. En fait, il cherchait des obus non explosés pour les vendre au marché. Il savait que la région était minée.

Les secouristes ont mis un pansement sur ce qui restait de son pied, ils l'ont placé sous perfusion et lui ont donné des analgésiques et des antibiotiques. Une ambulance l'a emmené dans un hôpital du CICR. Le voyage a duré cinq heures. Le père a été surpris d'apprendre par le conducteur de l'ambulance qu'il n'aurait pas à payer le transport et encore plus surpris d'entendre que le traitement et la nourriture pour eux deux à l'hôpital seraient gratuits.

À leur arrivée à l'hôpital, un chirurgien a examiné le pied de l'enfant et, par l'intermédiaire d'un interprète, il a expliqué qu'il faudrait lui amputer la jambe en dessous du genou. Le père a dit que c'était son fils et qu'il ne serait plus d'aucune utilité pour la famille s'il n'avait qu'une jambe. Le chirurgien et des membres du personnel de l'hôpital qui parlaient la langue locale lui ont fait comprendre qu'il serait dangereux d'attendre et que le garçon pourrait marcher de nouveau avec une jambe artificielle. Le père a refusé que l'on ampute l'enfant. Celui-ci, en plein désarroi et effrayé, s'est mis à pleurer.

Le matin suivant, comme le garçon avait de la fièvre et qu'une odeur nauséabonde se dégageait du pansement, le père a décidé d'aller trouver un vieil oncle qui vivait à quatre heures de là, en autobus, pour lui demander son avis. Ce soir-là, le père et son oncle sont arrivés à l'hôpital. Ils ont de nouveau discuté de l'amputation avec le personnel de l'hôpital. Le matin suivant, le chirurgien leur a dit qu'il ne pouvait rien faire de plus s'il n'avait pas leur permission d'amputer la jambe de l'enfant et que cela ne servait à rien que celui-ci reste à l'hôpital.

L'anesthésiste a certifié au père que son fils serait endormi pendant l'opération. Un des infirmiers locaux a remonté sa jambe de pantalon; il leur a montré que lui aussi avait marché sur une mine six ans auparavant et que maintenant il pouvait travailler avec sa jambe artificielle.

Le père a alors donné son accord. Deux heures plus tard, le garçon était de retour dans la salle; il avait été amputé en dessous du genou, sous anesthésie générale, et était sous transfusion sanguine. Son nouveau moignon reposait dans un gros pansement sur deux oreillers et plus tard dans la journée on l'a autorisé à manger.

Le lendemain, un physiothérapeute a commencé à faire bouger doucement l'articulation du genou au-dessus de l'amputation. Quatre jours plus tard, on a ramené le garçon en salle d'opération afin de refermer la plaie cutanée, ce qui a nécessité une autre anesthésie générale. Cinq jours après cette intervention, le pansement a été enlevé afin que le chirurgien examine le moignon. Le garçon a vu pour la première fois que sa jambe se terminait par un moignon suturé. Sous le choc, il s'est mis à pleurer. Son père a pleuré, lui aussi.

Pendant les deux semaines suivantes, il a eu de nombreuses séances de physiothérapie et a appris à marcher avec des béquilles. Il y avait beaucoup d'autres amputés à l'hôpital; certains avaient perdu leurs deux jambes. Le père du garçon a donné son sang à la banque du sang de l'hôpital. Après un mois, le garçon a été transféré dans un centre d'appareillage

Dans un groupe de 201 patients présentant des blessures de type I, on a relevé 210 amputations d'un membre inférieur.

Parmi les personnes présentant une blessure de type III, 25 % sont également blessées aux yeux.

VIETNAM

De 1989 à 1995, le CICR a soutenu le centre orthopédique de Hô Chi Minh-Ville et y a introduit la technologie du polypropylène. Pendant cette période, plus de 11 000 amputés ont été équipés de membres artificiels fabriqués dans cette matière.

Depuis le départ du CICR, le centre a produit des prothèses pour près de 5 000 amputés, le coût de fabrication étant de 38 à 64 \$ US par unité. Cela comprend la fabrication de membres artificiels destinés à quelque 3 000 amputés indigents, fabrication prise en charge par le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés.

orthopédique du CICR où on l'a équipé d'une jambe artificielle en plastique. Il pouvait ainsi très bien marcher avec cette jambe; c'était toutefois plus difficile sur un sol irrégulier. Après trois semaines, il a pu rentrer chez lui avec son père.

Cinq mois plus tard, il s'est cassé la jambe en jouant au football avec des amis. Il est retourné avec son père au centre du CICR où on lui a mis une nouvelle prothèse. L'année suivante, il a commencé à avoir mal en marchant et il s'est aperçu qu'un ulcère s'était développé sur le moignon. Une fois de plus, il est retourné au centre et on lui a dit qu'il aurait peut-être besoin de se faire opérer pour qu'on lui enlève un bout d'os qui continuait de pousser dans le moignon. Le chirurgien de l'hôpital l'a examiné et l'a opéré le surlendemain. Le moignon ayant une forme différente, il a fallu l'équiper d'une autre jambe artificielle — la troisième en dix-huit mois depuis l'accident.

FRONTIÈRE ENTRE L'AFGHANISTAN ET LE PAKISTAN

En 1992, les réfugiés sont retournés en Afghanistan. Le nombre de blessés par mine dans les hôpitaux du CICR au Pakistan a doublé, passant de 50 à 100 par mois. La proportion de femmes et d'enfants blessés par ces engins a elle aussi augmenté, passant de 2 % à 6 % et de 14 % à 25 % respectivement.

La paysane des rizières

Une femme, âgée de 32 ans et mère de trois enfants, travaillait dans une rizière. Elle a eu son attention attirée par un objet vert foncé dans la boue et l'a ramassé sans savoir qu'il sagissait d'une mine, le genre de mine qui explose par simple pression ou quand on l'incline. En explosant, la mine lui a arraché la main droite; son visage et ses yeux étaient couverts d'une multitude de petites blessures provoquées par des fragments pulvérisés du boîtier de la mine. Quelques paysans qui travaillaient dans la rizière ont accouru à son secours et noué un bout de tissu autour de son avant-bras, juste en dessous du coude en le serrant bien. Elle ne pouvait plus voir et on l'a emmenée hors de la rizière. Quelqu'un est parti prévenir son mari.

Huit heures plus tard, elle est arrivée au dispensaire local, après avoir voyagé à l'arrière de la moto de son mari. L'infirmière du dispensaire lui a désinfecté le visage et a mis un pansement sur ce qui restait de sa main. Comme il n'y avait pas de lit disponible au dispensaire, la jeune femme et son mari ont dormi sous un arbre; il était en effet trop dangereux de voyager la nuit à cause des bandits. Le jour suivant, ils se sont rendus dans un hôpital. Un docteur a regardé son bras et lui a dit que tout l'avant-bras était mort à cause du garrot improvisé et qu'elle devrait être amputée au niveau de l'articulation du coude.

Ce traitement serait coûteux et il y avait déjà de nombreux patients qui attendaient d'être opérés. Heureusement, son mari avait apporté un peu d'argent et il a pu en emprunter encore un peu au marché. Son bras a été amputé le lendemain. Comme ses yeux étaient rouges et douloureux et qu'elle ne pouvait pas les ouvrir, le docteur lui a fait une ordonnance pour un collyre que son mari a pu acheter au marché. Le lendemain, celui-ci a dû partir pour s'occuper des enfants.

Quatre jours plus tard, l'infirmière a dit à la jeune femme que son bras amputé était infecté et que les points de suture de la première opération déchiraient sa peau enflée. L'infection et l'inflammation se sont lentement calmées au cours des jours suivants. La jeune femme est restée trois semaines à l'hôpital, partageant sa nourriture avec quelques-uns des autres patients. Ses yeux sont restés enflammés, mais elle a recouvré la vue d'un œil, tandis que l'autre devenait petit à petit complètement blanc. Elle est finalement retournée au village dans la voiture d'un collaborateur d'une organisation humanitaire. Son mari lui a dit qu'elle devrait partir vivre chez sa mère, car il ne pouvait pas la nourrir, elle et les enfants, s'il était seul à travailler. Sa mère lui a dit qu'elle devrait mendier pour rapporter un peu d'argent.



Activités d'apprentissage

Comment vivre avec les mines

... Je veux courir dans les champs en fleurs avec ma petite amie. Je veux ramasser la première violette pour elle, grimper aux arbres de la forêt. Je veux regarder le ciel pendant des heures, étendu dans l'herbe. Je veux rêver. J'ai à peine 18 ans. J'ai réussi, je ne sais trop comment, à survivre à cette sale guerre. Je me demande toutefois si j'ai vraiment survécu. Est-ce que toute ma vie devrait être marquée en permanence par le mot « MINE »?...

Admir Mujkic IV/1
École secondaire
Velika Brijesnica
Doboj - Est

Activités

d'apprentissage

Souhaits de bienvenue

La trousse sur les mines antipersonnel *Survivance à la paix* constitue un document de référence et une ressource pour ceux et celles qui veulent participer activement à la sensibilisation du public et à l'action communautaire concernant la question des mines antipersonnel, y compris les employés et les bénévoles de la Croix-Rouge, ainsi que les éducateurs.

La Croix-Rouge canadienne s'est sérieusement engagée envers les étudiants, les enseignants et le public canadien à fournir des programmes, des documents et des activités qui aident les jeunes Canadiens à devenir des citoyens du monde efficaces.

Nos programmes de sensibilisation sont fondés sur trois éléments distincts : **la connaissance, l'empathie et l'action**. La connaissance des enjeux est le début de toute compréhension. Dès que les participants ont compris l'information fournie, ils doivent passer à l'étape suivante : développer leur capacité d'empathie et s'identifier aux victimes. Enfin, la dernière étape consiste à attirer leur attention sur les possibilités qu'ils ont d'intervenir afin d'améliorer la situation.

Apprentissage coopératif

Les activités d'apprentissage sont fondées sur la méthodologie de l'apprentissage par l'expérience ou la coopération, qui s'inscrit parfaitement dans ces objectifs de sensibilisation mondiale.

Les activités d'apprentissage suggérées dans cette trousse reflètent une approche pratique associant éducation et plaisir. Cette approche cherche à fusionner l'empathie avec la connaissance, ainsi que l'engagement et l'action avec la prise de conscience.

Ces activités visent à faire passer l'auditoire par un cycle complet d'apprentissage. La première étape, axée sur le renforcement des connaissances, comprend le « *Quoi?* » du cycle d'apprentissage. L'étape suivante du processus, axée sur la question « *Et alors?* », vise à aider les gens à surmonter une multitude de généralisations et à prendre conscience du véritable coût humain des mines antipersonnel.

Enfin, on termine le cycle en aidant les gens à appliquer les connaissances et la perspective acquises en prenant des mesures quelconques, ou du moins en sachant quelles sont les options à leur disposition; c'est l'étape de la question « *Et maintenant?* ». Nous voulons que les participants terminent le cycle en ayant le sentiment qu'il existe une autre étape à franchir, sur le plan personnel ou collectif, et en ayant véritablement l'impression qu'ils peuvent faire avancer les choses en ce qui a trait aux mines antipersonnel.

Utilisation des activités

Chacune des activités faisant partie de cette trousse est conçue pour un certain groupe d'âge (du niveau primaire, intermédiaire ou secondaire), mais la plupart peuvent être facilement adaptées à un public plus jeune ou plus vieux (y compris adulte).

Chaque activité comprend une brève description, les documents fournis ou nécessaires et des suggestions relatives au processus à suivre; en outre, la plupart des activités sont accompagnées de « Questions incitatives de l'animateur » au moment de faire le bilan.

Ces questions ou ces points sont des outils supplémentaires destinés à favoriser une analyse approfondie de la situation présentée dans le cadre de l'activité.

On peut aussi utiliser la trousse *Survis à la paix* conjointement avec les autres programmes et documents de la Croix-Rouge, dont les bureaux régionaux disposent de documents éducatifs supplémentaires (bandes vidéo, diapositives, revues, affiches) qui la complètent.

En outre, dans certaines régions, le bureau local de la Croix-Rouge peut aussi offrir un programme dans le cadre duquel des présentateurs qualifiés tiennent des séances d'information sur les mines antipersonnel.

À plusieurs endroits à l'intérieur de l'école ou dans la cour de récréation, posez du ruban réflecteur et des panneaux « Danger : mines ». Assurez-vous qu'il s'agit d'endroits où les élèves marchent, se rassemblent ou jouent habituellement. Observez comment ils réagissent aux avis. Discutez des difficultés occasionnées par le « rétrécissement » des aires de circulation et des aires de jeu ou de loisirs.

Comme activité complémentaire, on peut exposer des objets courants : canette de boisson gazeuse, jouet, étui à crayon, balle ou tout article susceptible d'éveiller la curiosité des élèves, avant leur arrivée. Ils verront ces objets, les regarderont peut-être avec curiosité et les toucheront ou les déplaceront. On peut également « piéger » les pupitres au moyen d'autocollants colorés ou placer ces derniers à des endroits du plancher où le passage est fréquent.

Bilan - Questions incitatives de l'animateur

- Demandez combien de personnes ont manipulé les objets. Il aurait pu s'agir de mines.
- Pourquoi les adultes les ramassent-ils? (Ils sont inconscients du danger qu'elles représentent; ils vendent de la ferraille.)
- Pourquoi les enfants des pays en développement infestés par les mines ramassent-ils des objets insolites en plastique ou en métal? (La plupart des jouets y sont fabriqués à la maison à partir de matières naturelles; un grand nombre d'enfants jouent dans les champs.)
- Imaginez comment doit être la vie des enfants dans une collectivité où les mines sont omniprésentes et la façon dont ils doivent toujours être sur leurs gardes.

Activité 1

Tous les niveaux
Durée : 10 minutes

**Je croyais
que nous
pouvions
jouer ici**



Activité 2

Tous les niveaux
Durée : 30 minutes

Dans quelles régions du monde trouve-t-on des mines anti-personnel?

Distribuez aux élèves une carte du monde vierge et demandez-leur d'y situer les pays où se trouvent des mines antipersonnel et de les hachurer. Les pays indiqués en gras (voir ci-dessous) sont ceux comptant plus d'un million de mines et, dans certains cas, beaucoup plus. Par exemple, on estime qu'en Angola et au Cambodge, pays comptant chacun environ 9 à 10 millions d'habitants, il y a plus de mines que d'habitants.

Bilan - Questions incitatives de l'animateur

Demandez aux élèves d'expliquer les raisons de la présence de mines antipersonnel dans des pays donnés.

- Pourquoi en trouve-t-on en Autriche, en Belgique, en Allemagne et dans d'autres pays européens? *Leur présence remonte aux deux grandes guerres.*
- Dans quels pays de la liste la guerre est-elle terminée? *Quelques exemples : pays d'Amérique centrale, Iran, Koweït, une grande partie de l'Europe, Bosnie-Herzégovine, Mozambique, Namibie, Zimbabwe, Corée du Sud, Vietnam (et bien d'autres).*
- Quels pays sont toujours en proie à des conflits? *Quelques exemples : Colombie, Iraq, Liban, Angola, Libéria, Sierra Leone, Myanmar, Fédération de Russie, Yougoslavie, Inde (et bien d'autres pays; on en dénombre jusqu'à 35 et la plupart sont probablement infestés de mines antipersonnel).*
- Pourquoi les mines antipersonnel se trouvent-elles presque exclusivement dans les pays en développement? *Grand nombre de conflits civils; les mines antipersonnel sont bon marché et faciles à utiliser; résultat des stratégies de la guerre froide utilisées par les États-Unis et l'URRS (1945-1992).*
- Le problème est-il proportionnel au nombre de mines? *Pas nécessairement. Bien que l'Égypte soit le pays qui compte le plus de mines (20 millions selon les estimations), dont bon nombre remontent à la Seconde Guerre mondiale, elles n'ont pas causé de ravages à grande échelle parce que leur présence se limite aux régions frontalières peu peuplées, contrairement à d'autres pays comme la Bosnie, le Cambodge ou l'Angola, où des régions fortement peuplées ont été minées.*

PAYS OÙ L'ON TROUVE DES MINES ANTIPERSONNEL

MOYEN-ORIENT	AMÉRIQUES DU SUD ET CENTRALE	ASIE	AFRIQUE		
Iran	Colombie	Afghanistan	Angola	Sahara oriental	Belgique
Iraq	Costa Rica	Cambodge	Congo (ex-Zaïre)	Sénégal	Bosnie-Herzégovine
Israël	Cuba	Chine	Djibouti	Sierra Leone	Chypre
Jordanie	Équateur	Laos	Égypte	Somalie	Croatie
Koweït	îles Falkland/	Mongolie	Érythrée	Soudan	Danemark
Liban	Malouines	Myanmar	Éthiopie	Tchad	Fédération de Russie
Oman	Guatemala	Philippines	Guinée-Bissau	Tunisie	Géorgie
Syrie	Honduras	Corée du Sud	Libéria	Zimbabwe	Grèce
Turquie	Mexique	Sri Lanka	Libye		Lettonie
Yémen	Nicaragua	Tadjikistan	Mauritanie		Luxembourg
	Pérou	Thaïlande	Mozambique	EUROPE	Moldavie
	Salvador	Vietnam	Namibie	Allemagne	Pays-Bas
			Ouganda	Armanie	République tchèque
			Rwanda	Autriche	Slovénie
				Azerbaïdjan	Ukraine
				Bélarus	Yougoslavie



Lors d'une séance de remue-méninges, les élèves peuvent proposer des idées de slogans et d'images qui communiquent efficacement le message. Les affiches peuvent être symboliques ou réalistes. Discutez de la façon dont un message caché, subtil ou choquant peut amener les gens à réfléchir à une question donnée. Par exemple, la Croix-Rouge utilise cette année le slogan *Si tu as survécu à la guerre, tâche de survivre à la paix*. Le résultat produit par les élèves peut être affiché à l'école ou dans la collectivité, ou encore être envoyé à la Croix-Rouge.

Activité 3

Tous les niveaux
Durée : indéterminée

**Concevoir
une affiche
ou un
slogan**

On informe les élèves qu'ils commenceront la journée à l'école en essayant de s'identifier à des victimes de mines antipersonnel et de faire preuve d'empathie à leur égard. Environ 28 % des victimes de mines perdent une jambe ou les deux.

On remet aux élèves des cordes ou des écharpes pour qu'ils s'attachent les deux jambes ensemble au niveau de la cheville ou immobilisent une seule jambe d'une façon ou d'une autre.

On demande à d'autres élèves d'attacher un de leurs bras, de se bander les yeux ou de se boucher les oreilles afin de simuler la perte d'un bras, de la vue ou de l'ouïe. Ils doivent ensuite poursuivre leurs activités habituelles de la matinée* en tenant compte de leur invalidité soudaine. Après un certain temps, discutez avec eux des difficultés qu'ils ont rencontrées.

* Cette activité peut aussi être réalisée en quelques minutes.

Activité 4

1^{re} à 6^e années
Durée : 20 minutes

**Activité
réalisable
en matinée**

Bilan - Questions incitatives de l'animateur

Comparez les activités d'un enfant ou d'un adolescent nord-américain avec celles d'un enfant ou d'un adolescent des pays en développement, où vivent la plupart des victimes de mines, et expliquez en quoi elles diffèrent.

- Comment peut-on effectuer des travaux agricoles, ramasser du bois, aller chercher de l'eau ou pratiquer d'autres activités lorsqu'on n'a plus qu'un bras ou une jambe? Qu'on est aveugle ou sourd? On peut demander aux élèves de noter leurs impressions sur l'expérience de la matinée.
- Si vous perdiez brusquement un bras ou une jambe, dans quelle mesure auriez-vous de la difficulté à réapprendre vos tâches et activités quotidiennes? Qu'arriverait-il si votre famille n'avait pas les moyens de vous procurer un membre artificiel?
- Quelle incidence cette invalidité pourrait-elle avoir sur l'avenir d'une victime de mine antipersonnel?
- Sarajevo, en Yougoslavie, était une ville européenne moderne, à bien des égards assez semblable aux villes canadiennes. Pourtant, pendant la guerre qui s'est déroulée au début des années 90, elle a été infestée par les mines antipersonnel. Essayez d'imaginer votre ville pendant une guerre. D'après vous, où pourrait-on poser des mines? Quelles parties de votre collectivité pourraient devenir dangereuses?



Activité 5

1^{re} à 6^e années
Durée : 10 minutes

Se rendre au marché

Bien que cet exercice sur papier ne constitue pas une simulation complète d'une collectivité touchée par les mines, il peut tout de même donner une idée appréciable des dangers et difficultés que présentent les mines antipersonnel.

Remettez aux élèves une copie de la carte du village (voir page 26). L'objet de cet exercice est tout d'abord de dessiner au crayon l'itinéraire emprunté par les villageois pour se rendre de leur maison au marché. De là, chaque participant doit essayer d'atteindre les autres destinations indiquées, puis de revenir chez lui. Assurez-vous que les élèves dessinent leur itinéraire avec précision. Ensuite, distribuez une deuxième feuille où figurent les emplacements des mines antipersonnel (voir page 27). Si leur itinéraire recouvre partiellement ou touche une mine, cela signifie qu'elle a explosé et qu'ils ont été tués ou mutilés.

Bilan - Questions incitatives de l'animateur

- Qui a réussi à traverser le village sans danger? (Demandez aux répondants de se lever.)
- Pourquoi avez-vous réussi à éviter les mines antipersonnel?
- Quelles difficultés avez-vous rencontrées?
- Quel est le rôle du hasard?
- Imaginez quelles conséquences cela aurait sur votre vie quotidienne si votre quartier était miné de cette façon.
- Si c'était le cas, quels risques seriez-vous prêts à accepter comme faisant partie de votre vie quotidienne?
- Attirez l'attention des élèves sur les données figurant sur la carte, qui montrent les difficultés auxquelles font face les gens dans les collectivités touchées par les mines.

Activité 6

7^e à 12^e années
Durée : 1 heure

Récits d'enfants victimes de mines antipersonnel

Demandez aux élèves de lire les récits d'enfants et d'adolescents bosniaques. On en présente quatre à la page 40 et aux suivantes. Discutez avec l'ensemble de la classe ou les élèves répartis en petits groupes de la vie dans les pays déchirés par la guerre. Voici quelques exemples de questions :

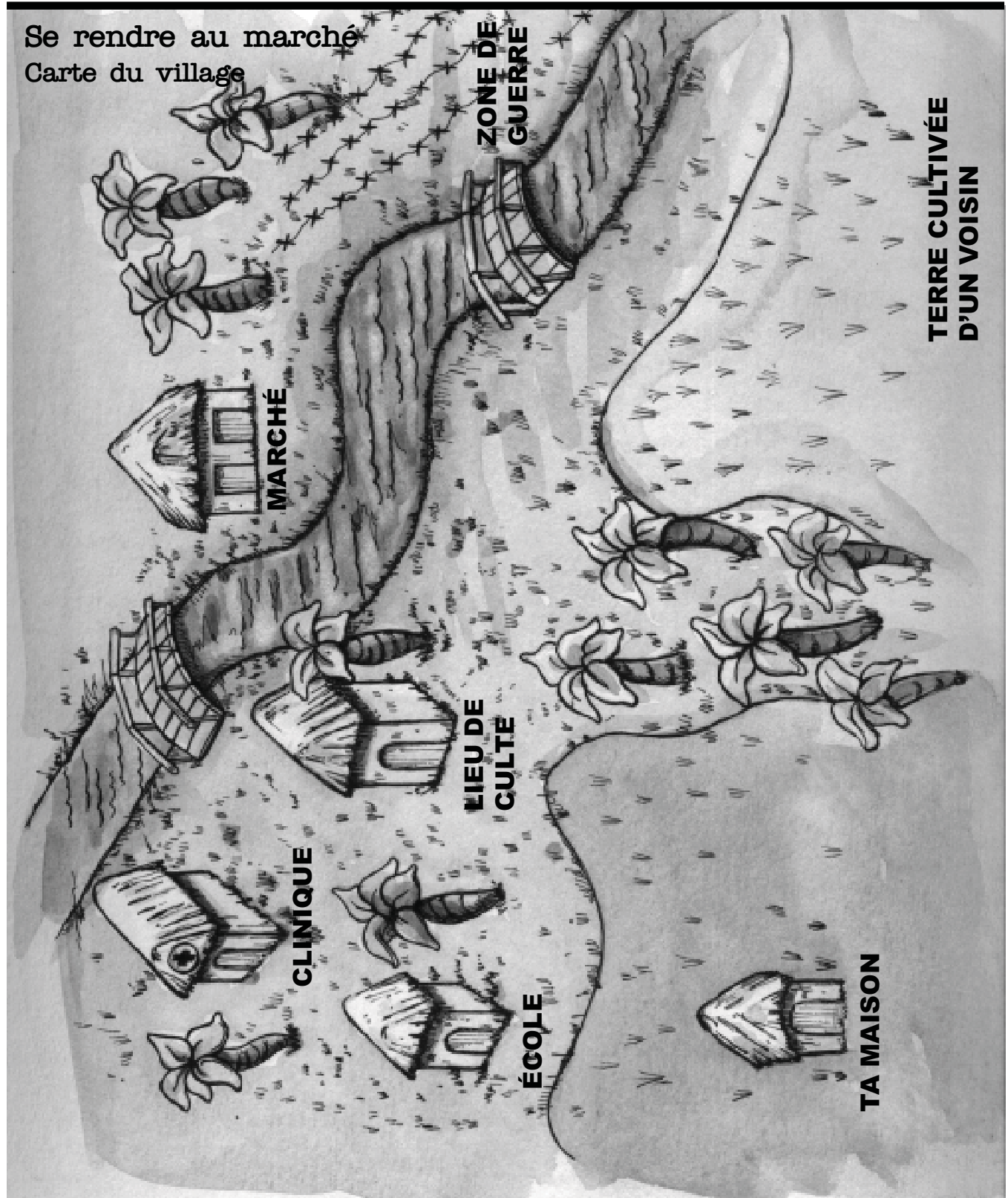
- Comment serait votre vie si vous deviez garder constamment les yeux rivés sur le sol?
- De quelle façon votre point de vue sur la vie en serait-il modifié?
- Comment vous sentiriez-vous si vous ne pouviez pratiquer des activités « courantes » en toute sécurité avec vos amis?

Après avoir lu les récits, certains élèves peuvent jouer le rôle de l'une des victimes et présenter leur histoire à la classe ou bien former des groupes et préparer une entrevue à présenter sous forme de sketch, un élève interprétant le rôle d'un journaliste et l'autre, celui de l'auteur du récit.



FAIT On trouve des mines antipersonnel le long des routes, dans les champs et les forêts, à proximité des pylônes de lignes électriques, près des puits et des berges de rivières, dans les maisons et les édifices publics. En conséquence, elles peuvent paralyser l'économie en limitant les déplacements dans des économies habituellement fondées sur l'agriculture.

FAIT Que faisaient les gens au moment où ils ont été blessés par une mine? Travail dans les champs/chercher de l'eau : 20 %; déplacement : 15 %; enfants jouant avec une mine : 8 %; déminage : 4 %; autre activité non militaire : 38 %; combat : 13 %; aucune réponse : 2 %.





Se rendre au marché

Mines antipersonnel





Les risques que courent les experts en déminage en tentant, par leur travail, de débarrasser la planète des mines antipersonnel sont considérables. La technologie de fabrication des mines antipersonnel est à la fine pointe du progrès, mais les appareils utilisés pour leur détection en sont restés à la technologie des années 40. Les démineurs utilisent un détecteur métallique assez semblable à celui dont se servent les batteurs de grèves pour trouver de l'argent ou des bijoux. Il s'agit d'un travail extrêmement pénible et dangereux, au cours duquel le démineur doit fouiller le sol tous les quelques centimètres à l'aide d'une sonde métallique ou d'une baïonnette, en espérant que rien ne lui explosera au visage.

On demande aux élèves de faire le plus possible preuve de créativité et d'imagination en essayant de concevoir des combinaisons de déminage ou une machine qui pourrait rechercher et détruire des mines non signalées. Par exemple, un ingénieur néo-zélandais a suggéré que l'on utilise une technologie très semblable à celle des micro-ondes, que beaucoup parmi nous utilisons pour cuire les aliments. Le principe du four à micro-ondes est fondé sur le fait que les aliments se réchauffent parce qu'ils contiennent de l'eau, tandis que le contenant, qui est sec, reste froid. De même, l'appareil de déminage réchauffe la terre, qui contient de l'eau, mais non la mine, qui est sèche. À l'aide de détecteurs infrarouges, il est possible de « voir » la mine enterrée, qui apparaît comme un endroit froid à la surface.

Bilan - Questions incitatives de l'animateur

- Pourquoi ne peut-on pas simplement conduire un gros char spécialisé dans les champs de mines et les détruire toutes?
- Les sociétés pauvres seront-elles en mesure d'acheter et de maintenir une technologie de déminage d'avant-garde?
- Que ressentiriez-vous si l'on vous disait que votre jardin et votre quartier étaient débarrassés de mines à 80 ou à 90 %? Vous sentiriez-vous suffisamment en sécurité pour poursuivre vos activités quotidiennes?
- Quelle est la première priorité : débarrasser les terrains contenant le plus grand nombre de mines ou déminer ceux qui revêtent le plus d'importance pour la collectivité? Pourquoi?

Après que les élèves ont effectué quelques activités et recherches sur le problème des mines antipersonnel, présentez-leur le défi suivant : « Vous disposez de cinq minutes de temps d'antenne (radio ou télévision) pour parler au monde et à ses dirigeants de l'importance de mettre fin à l'utilisation des mines antipersonnel. Votre allocution sera diffusée dans tous les pays et traduite en plusieurs langues. Vous devez être très clair. Personne d'autre n'a encore eu cette chance. »

Compliquez la tâche à l'intention des élèves plus âgés en leur demandant de rédiger leur exposé dans un style convaincant, tout en prévoyant les divers arguments en faveur de la poursuite de l'utilisation des mines antipersonnel. Leurs allocutions peuvent contenir une réfutation de ces arguments, ainsi que d'autres points de vue.

Activité 7

7^e à 12^e années

Durée : 30 minutes

Soyez inventif

Activité 8

7^e à 12^e années

Durée : 1 heure

Un appel au monde entier



Activité 9

4^e à 12^e années
Durée : 20 minutes

Bande vidéo *Un jour comme les autres*

Sept personnes participent à cette bande vidéo d'une durée de dix minutes, chacune décrivant les circonstances dans lesquelles elle a été en contact avec une mine antipersonnel et les répercussions que cela a eu sur sa vie. On peut projeter uniquement les trois premiers scénarios (d'une durée de cinq minutes), qui mettent en évidence les principales conséquences.

Attirez l'attention des participants sur le fait que la projection comporte des explosions passablement fortes, mais assurez-leur qu'ils ne verront pas de scènes sanglantes ou horribles. Les faits sont décrits en lettres rouges à l'écran, mais à l'intention des personnes âgées et des auditoires importants il peut être nécessaire de lire les sous-titres à haute voix. Le scénario et les sous-titres relatifs aux histoires des trois premières victimes figurent dans cette section.

Bilan - Questions incitatives de l'animateur

- Comment réagissez-vous à cette bande vidéo? (Il est important de laisser les gens exprimer leurs réactions immédiates à l'information projetée avant de l'analyser. Certaines personnes peuvent avoir de la difficulté à regarder la projection, bien que cela soit peu fréquent.)
- D'après la bande vidéo que vous venez de regarder, quelles sont quelques-unes des conséquences des mines antipersonnel?
- Une liste des conséquences sociales, économiques et médicales (*Le véritable coût humain des mines antipersonnel*) est fournie ci-dessous pour guider les participants dans cette section. On n'a guère le temps (dix minutes!) d'entrer dans les détails, aussi est-il important de donner à votre auditoire une idée de l'ampleur du problème sur le plan humain.
- Vous pouvez noter les trois principaux titres (conséquences sociales, économiques, médicales) comme point de départ. Peu importe que les participants fournissent beaucoup d'idées ou non, passez en revue les points saillants figurant à la page suivante pour effectuer l'analyse (en vos propres termes, bien sûr!).



Conséquences sociales

- Dans les sociétés agricoles, les personnes amputées sont incapables de travailler, aussi deviennent-elles souvent un fardeau pour leur famille.
- Elles sont souvent réduites à mendier dans les rues pour gagner quelques sous.
- Si la personne n'était pas mariée avant son amputation, et surtout si elle est une femme, ses chances de se marier et d'avoir des enfants sont très réduites en raison de la honte qui, pour des raisons culturelles et religieuses, accable les personnes ayant cessé d'être considérées comme utiles.

Conséquences économiques

- Cette situation a une incidence considérable sur le développement du pays.
 - L'agriculture et les services de transport sont progressivement interrompus.
 - La reconstruction est souvent impossible (réseaux ferroviaire et routier, lignes à haute tension et voies navigables).
- La reconstitution des services sociaux est ralentie.
 - Les champs de mines entravent la mobilité des enseignants, des techniciens et des travailleurs de la santé.
- Les mines bloquent l'accès à de vastes étendues de terre utilisable.
 - Les gens sont souvent forcés d'aller s'installer sur une terre écologiquement vulnérable, pouvant se révéler dangereuse (inondations, sécheresse, etc.) ou stérile.
- Le dérèglement des marchés intérieurs entraîne une inflation élevée.
- La baisse de la production agricole entraîne souvent une dépendance à long terme à l'égard de l'aide humanitaire internationale.
- Les opérations de secours sont souvent jusqu'à 25 fois plus coûteuses en raison des mesures de sécurité qu'elles exigent.
- Le déminage est très coûteux pour une société qui tente de se reconstruire.

Conséquences médicales

- Les victimes de mines antipersonnel doivent recevoir deux fois plus de sang lors d'une transfusion que les personnes ayant subi des blessures au combat.
- Les victimes de mines antipersonnel doivent subir en moyenne quatre opérations et passent 32 jours à l'hôpital.
- Un membre artificiel coûte 125 \$ US; les enfants doivent en recevoir un nouveau tous les six mois, les adultes, tous les 3 à 5 ans.
- Les soins chirurgicaux et la pose d'un membre artificiel reviennent à environ 3 000 \$ US.
- En général, il n'existe pratiquement aucune infrastructure médicale susceptible d'aider les victimes.
- Dans certains pays, plus d'un tiers des victimes sont des femmes et des enfants.

Activité 9 (suite)

Le véritable coût humain des mines antipersonnel

Compte rendu sur la
bande vidéo *Un jour
comme les autres*



Activité 9 (suite)

Scénario et faits

(pour les trois premiers orateurs)

Scénario n° 1 Alima, une femme angolaise de 19 ans

J'avais 19 ans à l'époque. Nous savions qu'il y avait des mines partout, mais nous devions rentrer la moisson et tous les villageois travaillaient dans les champs. C'était l'après-midi et deux autres filles et moi marchions à la file indienne dans un sentier, portant nos lourds paniers. [BOUM]

Je voulais me marier et avoir des enfants. Aujourd'hui, aucun homme ne veut m'épouser parce que j'ai perdu une jambe. Aussi ai-je repris le travail comme avant. Un grand nombre de champs ont été abandonnés à cause des mines. Certains ont été déminés, mais il y a tout de même des accidents. J'ai peur, mais je n'ai pas le choix.

- Il existe plus de 110 millions de mines dans le monde.
(Note de la rédaction : d'après une estimation révisée, il y en aurait de 60 à 100 millions.)
- Chaque année, de deux à cinq millions de mines sont posées.
- Chaque année, de cinq à dix millions de mines sont fabriquées.

Scénario n° 2 Fazzudin, un garçon afghan de 8 ans

C'était un jour comme les autres. Depuis mon jeune âge, je gardais les moutons. Ce matin-là, j'avais sorti le troupeau très tôt. Je devais effectuer une tâche dans l'enclos. À peine entré, j'ai vu un objet bizarre sur le sol. J'ai voulu savoir ce que c'était et je l'ai ramassé. [BOUM] Cela fait maintenant près d'un an que je suis à l'hôpital. On m'a dit que je pourrais bientôt retourner chez moi, mais je ne pourrai plus jamais garder les moutons.

- Chaque mois, 2 000 personnes sont tuées ou mutilées par des mines.
- Lorsqu'elles ne tuent pas, les mines occasionnent de terribles blessures, des amputations ou même une grave infirmité.
- Le coût des soins fournis à un amputé est de 3 000 \$ US par personne dans des pays où le revenu moyen est de 12 \$ US par mois.

Scénario n° 3 You Eng, un homme cambodgien de 65 ans

Je dormais en face de la maison quand j'ai été réveillé par le bruit d'une explosion et les appels au secours de mon fils. Mon petit-fils Chun était étendu sur la route, sa jambe gauche déchiquetée par une mine. Mon fils est parti en courant chercher du secours. Voyant Chun qui se tordait de douleur, je l'ai pris dans mes bras. Comme je me relevais, j'ai trébuché et mon pied droit a touché un objet. [BOUM] Ma jambe droite a été amputée à mi-cuisse. La jambe gauche de mon petit-fils a été amputée un peu plus haut. Nous devons encore attendre trois mois que les moignons guérissent avant de songer à nous procurer des jambes artificielles. Il y a quelques années, mon fils aîné et sa belle-fille ont été tués par des mines. Aujourd'hui, je ne peux plus nourrir ma famille et cela me remplit de honte.

- La plupart des victimes de mines sont des civils.
- La plupart des accidents se produisent après la fin des hostilités.
- Dans certains pays, plus d'un tiers des victimes sont des femmes et des enfants.



On peut utiliser cette activité comme brève introduction à des faits essentiels sous-jacents au problème global des mines antipersonnel. Même si le public est mieux sensibilisé qu'auparavant, les réponses du jeu-questionnaire surprendront sans aucun doute les élèves et retiendront leur intérêt.

Une façon de la réaliser est de demander aux élèves de se mettre deux par deux. Après leur avoir posé une question, laissez-leur de 15 à 30 secondes pour y réfléchir et en discuter. Demandez à des volontaires de répondre, puis donnez la bonne réponse, ainsi que la quantité d'information que vous désirez révéler à ce stade-ci. Encore une fois, l'activité peut être brève ou longue, selon vos objectifs.

Certaines réponses ci-dessous renferment plus de détails que vous ne voudrez peut-être donner dans le cadre d'un jeu-questionnaire. Elles visent à fournir des connaissances initiales à l'enseignant ou à l'animateur.

- 1 **Il existe plus de 60 millions de mines antipersonnel dans le monde à l'heure actuelle.**

VRAI Ce nombre se situerait dans la partie inférieure des estimations courantes. Cependant, on ne pourra jamais connaître le nombre exact de mines avec certitude. On sait, par contre, qu'il y a des mines antipersonnel et des munitions non explosées dans beaucoup de pays – et que les arsenaux militaires de 105 pays en ont vraisemblablement 250 millions en réserve.

Ce qui importe plus que le nombre de mines, c'est leur emplacement. Des efforts sont déployés dans le monde entier pour repérer et enlever les mines infestant les terres utiles les plus cruciales, afin que les personnes, les collectivités et les nations puissent rebâtir leurs vies. Il est possible de baliser et de déminer les zones moins critiques plus tard.

- 2 **On trouve des mines antipersonnel dans environ 35 pays.**

FAUX Les mines antipersonnel et les munitions non explosées touchent 88 pays du monde à l'heure actuelle. Parmi les pays les plus infestés de ces engins on compte l'Afghanistan, le Cambodge, l'Angola, le Mozambique et la Bosnie.

On utilise encore des mines antipersonnel des plusieurs régions du globe : l'Angola, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan, en Afrique; la Colombie, dans les Amériques; l'Afghanistan, le Sri Lanka et les Philippines, en Asie-Pacifique; la Russie, la Turquie/l'Iraq du Nord, en Europe/Asie centrale; le Liban, au Moyen-Orient.

- 3 **Les mines tuent ou mutilent un nombre égal de combattants et de civils.**

FAUX Seules 13 % des personnes atteintes par des mines antipersonnel sont des combattants.

En général, les personnes tuées ou mutilées par des mines antipersonnel sont des gens ordinaires, qui tentent de continuer leur existence du mieux qu'ils peuvent. Un garçon de 17 ans raconte comment, par une belle journée ensoleillée, rentrant

Activité 10

4^e à 12^e années

Durée : 30 minutes

Jeu-questionnaire vrai ou faux sur les mines antipersonnel



Activité 10 (suite)

Jeu- questionnaire vrai ou faux sur les mines antipersonnel

chez lui après une fête d'anniversaire, il a sauté sur une mine; une jeune femme de 21 ans a posé le pied sur une mine que sa grand-mère avait rangée dans la resserre sans savoir ce que c'était.

Le CICR a constaté, après avoir étudié 26 conflits récents, que dans aucun cas les mines antipersonnel n'avaient joué un rôle important dans l'issue du conflit. Pire encore, l'étude a révélé qu'une mine antipersonnel est dix fois plus susceptible de tuer un civil qu'un combattant. En général, les mines ne sont pas identifiées, sont éparpillées au hasard, sur des sentiers ruraux, dans les champs et sur des chemins de terre que doivent emprunter les civils, hommes, femmes et enfants, pour vaquer à leurs occupations quotidiennes, qu'il s'agisse de travailler la terre, de garder le bétail ou de se déplacer d'un endroit à un autre.

Dans certains pays, de 30 à 40 % des victimes de mines sont des enfants de moins de 15 ans. Les enfants amputés en cours de croissance ont besoin d'une nouvelle prothèse deux fois par an, les adultes, tous les deux ou trois ans, ce qui coûte en moyenne 10 000 \$ US par survivant.

- 4 **Le coût moyen de fabrication d'une mine antipersonnel est très faible : environ 100 \$ US.**

FAUX Il en coûte à peine 3 \$ pour fabriquer certains types de mines et jusqu'à 30 \$ pour d'autres. Quand il s'agit de les désamorcer, toutefois, le coût atteint entre 300 \$ et 1 000 \$ par mine.

- 5 **Il faudra environ 100 ans pour débarrasser la planète des mines terrestres actives.**

FAUX D'après les faits relatifs à la question n° 1, il ne sera pas nécessaire d'éliminer toutes les mines pour résoudre le problème – nous devons simplement nous concentrer sur les zones où les gens vivent et travaillent. Le déminage des zones hautement prioritaires pourrait se réaliser dans des décennies, non pas des siècles, si la communauté internationale a la volonté et les ressources nécessaires.

- 6 **Quelque 100 pays ont signé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1997.**

FAUX En fait, les signataires sont beaucoup plus nombreux – plus des deux tiers des nations du monde ont adhéré au processus d'Ottawa. Au 2 mars 2001, 139 pays avaient signé la Convention et 110 l'avaient ratifiée. Le 1^{er} mars 1999, cet instrument a acquis force de loi, devenant ainsi le traité international le plus rapidement ratifié de l'histoire.



Cette activité vise à aider les élèves à ressentir de l'empathie pour les victimes de mines antipersonnel et à comprendre les répercussions qu'ont ces mines sur le plan personnel avant de leur présenter l'information relative à ce sujet. Tout d'abord, rappelez aux élèves que même si vous allez leur poser des questions pour stimuler leur imagination, ils ne doivent pas y répondre à voix haute. Il s'agit d'une activité silencieuse, axée sur la réflexion.

NOTE : Comme animateur, il est important que vous assuriez une période de silence suffisamment longue (de 3 à 4 secondes) après chaque question ou suggestion pour que les élèves puissent se représenter l'élément avant de passer au suivant.

Demandez aux élèves de réfléchir individuellement à une activité qu'ils aiment beaucoup. Encouragez-les à ne pas trop réfléchir, mais à laisser simplement aller leur imagination, tout en gardant le silence. Fournissez-leur quelques exemples pour commencer, si c'est nécessaire. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une période d'échange, mais plutôt d'un exercice de réflexion ou de visualisation.

Maintenant, demandez à tous les élèves de fermer les yeux. (Vous voudrez peut-être préciser qu'il s'agit d'une demande habituelle, surtout si c'est la première fois que vous travaillez avec ce groupe.)

Demandez aux élèves de s'imaginer eux-mêmes en train de réaliser l'activité à laquelle ils ont réfléchi de la façon suivante :

- « Imaginez-vous en train de réaliser cette activité. »
- « Qui vous accompagne? »
- « Êtes-vous doué pour cette activité? »
- « Comment vous sentez-vous? »
- « Est-ce que vous vous amusez? »

Maintenant, demandez aux participants d'imaginer ce que serait cette activité s'ils n'avaient plus le bras dont ils se servent principalement. Formulez les questions au présent afin qu'ils prennent conscience des répercussions d'une telle blessure sur le plan personnel. Par exemple :

- « Jusqu'à quel point avez-vous de la difficulté à effectuer cette activité maintenant? Pouvez-vous même la réaliser? »
- « Avez-vous mal? »
- « Combien de temps vous faudra-t-il pour apprendre à réaliser cette activité sans votre bras? »
- « Comment vous sentez-vous? »

Activité 11

7^e à 12^e années

Durée : 10 minutes

**Essayez
d'imaginer...**

**Exercice de
visualisation**



Activité 11 (suite)

**Essayez
d'imaginer...**

Maintenant, demandez aux élèves d'imaginer qu'ils effectuent cette activité avec une jambe en moins.

- « Cette blessure modifie-t-elle la façon dont vous effectuez cette activité? »
- « Est-elle plus difficile à effectuer maintenant? »
- « Pouvez-vous même l'effectuer...? »
« ... sans danger? »
- « Comment envisagez-vous l'avenir? »
- « Quelle opinion avez-vous de vous-même? »

Indiquez aux participants qu'ils ont perdu un bras ou une jambe au cours de leurs occupations quotidiennes : ils travaillaient dans les champs, allaient chercher de l'eau ou du bois de chauffage, se rendaient au marché, marchaient jusqu'à l'école, jouaient...

Ramenez-les pendant quelques minutes à la situation normale où ils sont totalement valides et pratiquent leur activité favorite. Puis, demandez-leur d'ouvrir lentement les yeux.

Bilan - Questions incitatives de l'animateur

- Combien d'élèves ont jugé que leur blessure au bras avait influé considérablement sur la façon dont ils pratiquaient leur activité favorite?
- Combien d'élèves ont jugé que la perte d'une jambe avait eu une incidence sur leur activité?
- Quels efforts vous faudrait-il faire pour réapprendre à effectuer cette activité?
- Qu'avez-vous ressenti lorsque vous vous êtes rendu compte que votre blessure avait une incidence sur votre capacité de réaliser cette activité? (Par exemple tristesse, solitude, colère, peur, sentiment d'injustice.)
- Et si vous ne pouviez pas recevoir de membre artificiel? Continueriez-vous ou pourriez-vous continuer cette activité?

Passez à une autre activité en soulignant à l'intention des élèves que la situation qu'ils ont visualisée est vécue par des milliers de personnes dont la vie a changé de façon permanente à cause des mines antipersonnel.



Il s'agit d'une série d'activités connexes conçues et mises en œuvre par les élèves de l'école secondaire Argyle de North Vancouver, en Colombie-Britannique, au cours d'une semaine de sensibilisation aux mines antipersonnel organisée en février 1999. On trouvera ci-dessous deux façons d'appliquer les activités.

Campagne prolongée de sensibilisation (une journée ou une semaine)

- 1 Demandez à l'administration de l'école de faire sonner la cloche toutes les 22 minutes. Au début, personne ne saura de quoi il s'agit, mais après la troisième sonnerie, on annoncera que chaque sonnerie signale le fait que quelqu'un, quelque part dans le monde, pose le pied sur une mine antipersonnel.

Si vous pouvez obtenir la participation de l'administration à l'activité, demandez que l'on sonne la cloche toute la journée en diffusant simultanément un message concernant les mines antipersonnel sur le système de sonorisation.

- 2 Utilisez certains des scénarios concernant des victimes de mines antipersonnel de la présente section ou créez votre propre scénario à partir des documents contenus dans la trousse. Attachez chaque scénario à un ruban de couleur correspondant (p. ex., rouge pour les personnes blessées, noir pour les personnes tuées et jaune pour les personnes indirectement touchées). Chaque jour après l'école, attachez les scénarios accompagnés du ruban correspondant sous une vingtaine de pupitres (au moins un scénario par classe) en prévision de la journée du lendemain.

Le lendemain, après la diffusion du message sur les mines antipersonnel, tous les élèves sont priés de regarder sous leurs pupitres afin de savoir si et de quelle façon ils ont été touchés. Si les enseignants sont prêts à vous aider, demandez-leur de discuter brièvement avec les élèves des répercussions de la blessure occasionnée par une mine antipersonnel sur la victime et sur sa famille.

Les élèves touchés sont priés de porter autour du bras le ruban correspondant à la victime qu'ils représentent. S'ils portent le ruban pendant toute la journée, on leur remet un prix. Cette activité ne tardera pas à avoir du succès : à l'école secondaire Argyle, les élèves n'attendaient même pas la diffusion du message pour regarder sous leurs pupitres.

Les organisateurs ont précisé avec satisfaction qu'à la fin de la semaine la plupart des élèves connaissaient au moins un fait sur les mines antipersonnel et savaient qu'une campagne contre les mines était en cours à l'école. En outre, certains élèves dont ils n'attendaient aucune conscience sociale ont été vus portant un ruban.

- 3 Vous pouvez poser des affiches (de la Croix-Rouge, du ministère des Affaires étrangères, de l'Équipe d'action contre les mines, ainsi que celle que vous avez créée) partout dans l'école. Chaque affiche peut présenter un fait sur les mines antipersonnel; en outre, on peut diffuser un fait différent chaque jour.
- 4 **Collecte de fonds** - Découpez un bouquet de mines en papier et fixez-les avec du ruban à une grande banderole. Au dos de certaines mines en papier, indiquez un « prix » (don d'entreprises locales). En échange d'une pièce d'un dollar (ou de deux dollars), les élèves peuvent enlever symboliquement une mine antipersonnel de leur « champ de mines ». Vous pouvez aussi utiliser des aimants de réfrigérateur et des autocollants portant l'inscription *Survivants à la paix* pour

Activité 12

4^e à 12^e années

Durée : 15 minutes

**Toutes les
22 minutes**



Activité 12 (suite)

Scénarios relatifs aux victimes de mines antiper- sonnel

représenter un champ de mines qui servira à collecter des fonds.

- 5 **Séance de sensibilisation** - Si vous ne disposez que d'une heure, vous pouvez adapter cette activité à une situation ponctuelle. Placez un ruban de couleur et un scénario sous un pupitre dans chaque rangée. Réglez une minuterie ou un réveille-matin pour que la sonnerie se déclenche 22 minutes plus tard. Lorsque celle-ci retentit, expliquez la signification de ces 22 minutes. Demandez aux élèves d'une rangée donnée de regarder sous leur pupitre (réglez de nouveau la minuterie à 22 minutes!), puis demandez au « gagnant » de lire le scénario à haute voix.
- 6 Posez quelques questions sur les répercussions des mines sur les victimes, leurs familles et les collectivités. Poursuivez la séance et, lorsque la sonnerie retentit de nouveau, répétez l'activité au moyen d'un scénario d'une autre rangée.

Copie de l'animateur (contenant des questions-bilan)

Personne indirectement touchée (couleur : jaune)

Je suis un enfant vivant au Mozambique. Ce matin-là, comme d'habitude, ma mère, qui s'occupait d'une petite ferme, m'a réveillé très tôt pour que j'aille travailler. Elle était en train de ramasser de l'herbe sèche lorsqu'elle a senti un objet bizarre. Au moyen d'une houe, elle a commencé de tapoter la terre pour le déloger. L'objet a explosé, la projetant à quelques mètres. Elle a essayé en vain de se relever. Des gens sont immédiatement venus lui porter secours, attirés par ses appels au secours et le bruit de l'explosion. Cependant, elle est morte pendant son transport à l'hôpital. Mes deux frères, mes sœurs et moi sommes maintenant orphelins, notre père étant mort pendant la guerre, terminée depuis cinq ans.

- Qui s'occupera des enfants? De quelle façon?
- Quand la guerre est-elle vraiment « terminée »?
- De quelle façon les mines antipersonnel rendent-elles dangereuses les activités nécessaires pour gagner sa vie?

Personne tuée (couleur : noir)

Je vis au Cambodge avec ma femme, où nous cultivons un lopin de terre. À 8 h, ce matin, en plantant du riz, nous avons découvert une mine enfouie dans la terre. Tout d'abord, nous avons cru que c'était un pot. Ma femme m'a averti de ne pas y toucher, car elle avait appris au cours de séances de sensibilisation aux mines que celles-ci ou les explosifs ont souvent l'apparence de pots. Mais je me suis entêté et j'ai commencé à dégager l'objet, qui a explosé, me blessant gravement aux deux jambes. Deux heures plus tard, en l'absence de soins médicaux, j'ai succombé.

- Que deviendra la vieille femme?
- Pourquoi a-t-il fallu tellement de temps pour obtenir de l'aide?
- Que se passera-t-il si les gens ont trop peur de cultiver la terre?

Personne blessée (couleur : rouge)

J'habite en Bosnie-Herzégovine et fabrique des poteries pour subvenir aux besoins de mes trois enfants. Un jour, j'ai déclenché une mine en ramassant de l'argile sur la rive, qui n'était pas censée être minée. J'ai repris connaissance deux jours plus tard dans un hôpital sans aucun souvenir de l'incident. J'ai perdu ma jambe droite et mon bras droit, mais je continue à faire des poteries avec l'aide de mes enfants et d'amis qui ramassent de l'argile. Mon mari m'a laissée pour aller vivre avec une



autre femme et je suis souvent seule. Une fois j'ai pensé au suicide mais n'ai pu souffrir l'idée d'abandonner mes enfants.

- Qui subviendra aux besoins physiques et psychologiques de cette victime?
- Quand un endroit est-il complètement à l'abri des mines antipersonnel?
- De quelle façon les blessures causées par les mines antipersonnel peuvent-elles affecter surtout les femmes?

Personne blessée (couleur : rouge)

J'ai 14 ans et vis au Salvador. J'allais cueillir du maïs avec ma famille le long d'une grand-route située à proximité de notre village. J'étais assis dans une charrette tirée par des bœufs; ma mère et ma sœur suivaient à pied. Soudain, l'un des bœufs a marché sur une mine antipersonnel. Celle-ci a explosé, me blessant gravement - j'ai perdu un pied et un œil - et tuant les deux animaux sur le coup.

- La famille aura-t-elle les moyens de payer les frais médicaux?
- Quelle incidence la perte des bœufs aura-t-elle sur la famille?
- De quelle façon cet « accident » influera-t-il sur la carrière et l'avenir de l'enfant?

Je suis un enfant vivant au Mozambique. Ce matin-là, comme d'habitude, ma mère, qui s'occupait d'une petite ferme, m'a réveillé très tôt pour que j'aie travailler. Elle était en train de ramasser de l'herbe sèche lorsqu'elle a senti un objet bizarre. Au moyen d'une houe, elle a commencé de tapoter la terre pour le déloger. L'objet a explosé, la projetant à quelques mètres. Elle a essayé en vain de se relever. Des gens sont immédiatement venus lui porter secours, attirés par ses appels au secours et le bruit de l'explosion. Cependant, elle est morte pendant son transport à l'hôpital. Mes deux frères, mes sœurs et moi sommes maintenant orphelins, notre père étant mort pendant la guerre, terminée depuis cinq ans.



Je vis au Cambodge avec ma femme, où nous cultivons un lopin de terre. À 8 h, ce matin, en plantant du riz, nous avons découvert une mine enfouie dans la terre. Tout d'abord, nous avons cru que c'était un pot. Ma femme m'a averti de ne pas y toucher, car elle avait appris au cours de séances de sensibilisation aux mines que celles-ci ou les explosifs ont souvent l'apparence de pots. Mais je me suis entêté et j'ai commencé à dégager l'objet, qui a explosé, me blessant gravement aux deux jambes. Deux heures plus tard, en l'absence de soins médicaux, j'ai succombé.



J'habite en Bosnie-Herzégovine et fabrique des poteries pour subvenir aux besoins de mes trois enfants. Un jour, j'ai déclenché une mine en ramassant de l'argile sur la rive, qui n'était pas censée être minée. J'ai repris connaissance deux jours plus tard dans un hôpital sans aucun souvenir de l'incident. J'ai perdu ma jambe droite et mon bras droit, mais je continue à faire des poteries avec l'aide de mes enfants et d'amis qui ramassent de l'argile. Mon mari m'a laissée pour aller vivre avec une autre femme et je suis souvent seule. Une fois j'ai pensé au suicide mais n'ai pu souffrir l'idée d'abandonner mes enfants.



J'ai 14 ans et vis au Salvador. J'allais cueillir du maïs avec ma famille le long d'une grand-route située à proximité de notre village. J'étais assis dans une charrette tirée par des bœufs; ma mère et ma sœur suivaient à pied. Soudain, l'un des bœufs a marché sur une mine antipersonnel. Celle-ci a explosé, me blessant gravement - j'ai perdu un pied et un œil - et tuant les deux animaux sur le coup.

Activité 12
(suite)

Scénarios relatifs aux victimes de mines antipersonnel

Feuille principale



**Récits
d'enfants
victimes
de mines anti-
personnel**

*Survivis à
la paix*

Premier prix,
Melisa Dzanovic, VIII/2
École primaire
Gracanica
Bosnie-Herzégovine

Non, non, ne regarde pas le ciel,
le mal ne peut plus venir de là-haut.
Regarde en bas car le danger vient de ta terre nourricière.
Si tu as survécu à la guerre, tâche de survivre à la paix!

L'ennemi est dans la terre, répandu partout
autour de l'innocence des enfants.
Sois prudent, mon ami, elles observent chacun de tes pas,
elles savent où tu marcheras,
elles t'attendent pour te piéger... les mines!
Stop! Ne les touche pas! Elles sont très instables au toucher.

Accidentellement, si tu tires ou marches sur leur fins cheveux,
qui sont partout autour de toi, elles ne pleureront pas.
Ce sera toi, mon ami, qui pleurera pour elles! Ou bien ta mère?
Elles ne sont pas tes jouets.
Ce sont les jouets de la guerre qui est achevée,
assure-toi qu'elles partent avec la guerre.
Et ne dis-pas : « Je ne sais comment m'y prendre »,
parce que personne ne sait comment manier les mines.
Avec elles, tu apprends constamment et une erreur seulement t'est permise.

Ne les cherche pas dans les prairies ou les forêts, parce que ton ami fidèle,
insouciant, le mènera droit à elles, à leur royaume qui t'enlèvera une
partie ou toute de ta jeune vie.

En conclusion, mon ami, ne regarde pas le ciel, ne compte pas les étoiles,
n'observe pas la lune jaune, parce qu'en moins d'une seconde
tout peut devenir sanglant.
Il suffit d'un faux pas, donc baisse les yeux, mon ami,
ton ennemi est dans la terre!
Tu est encadré par un fil épais...
Rappelle-toi qu'il y a pire que la guerre :
mon ami, survivis à la paix!



À chaque instant, je sens la liberté, je la ressens dans mon âme.
Tout est si grand, si libre.
J'écoute le murmure des ruisseaux et le chant des oiseaux et j'entends le printemps m'appeler. La nature veut grandir et aimer.
Et j'aime. J'aime mes amis, j'aime ma rue, j'aime le soleil et les pissenlits jaunes, éparpillés dans la prairie...

Et puis. Le soleil devient sombre, les oiseaux cessent leurs chants. Silence.
Un jeune homme descend la rue, il lui manque une jambe.
Non, il n'a pas perdu sa jambe pendant la guerre. C'est arrivé récemment. Il ramassait les premières fleurs du printemps.
Peut-être était-il amoureux, une mine oubliée lui a volé ses rêves de jeunesse.

Je comprends désormais pourquoi mon grand-père me dit souvent :
« Comment puis-je travailler dans les champs, il y a tant de mines enfouies dedans. »

La question de mon grand-père enlève au loin mon rêve de printemps. Elle apporte l'anxiété.
S'il n'y avait pas de mines, tout pourrait être grand et libre, infiniment.

Récits d'enfants victimes de mines anti-personnel

Si les mines n'existaient pas

Haseda Suljanovic, 7^e année
Srpska kostajnica
République Srpska

C'est la nuit. Il neige, il fait froid et c'est paisible. Je lis au lit. Soudain, une détonation éclate, quelque part à l'extérieur. Nous nous regardons tous et nos yeux trahissent nos pensées. Personne ne parle. La guerre est toujours présente dans notre cœur, notre âme et notre mémoire. Quelqu'un dit : « Probablement qu'un animal a marché sur une mine dans le champ. » Nous continuons de nous reposer. Et je pense. Le printemps arrivera sous peu avec ses nuits chaudes qui incitent à sortir faire une ballade. Nous en avons assez des cafés enfumés. Où aller, toutefois? Nous vivons au milieu des mines. Nos champs, nos prés, nos forêts sont fort probablement minés. Ce qui pourrait probablement ruiner ma vie, ou la vie, la jeunesse, les croyances et l'amour de quelqu'un d'autre. Je veux courir dans les champs en fleurs avec ma petite amie. Je veux ramasser la première violette pour elle, grimper aux arbres de la forêt. Je veux regarder le ciel pendant des heures, étendu dans l'herbe. Je veux rêver. J'ai à peine 18 ans. J'ai réussi, je ne sais trop comment, à survivre à cette sale guerre. Je me demande toutefois si j'ai vraiment survécu. Est-ce que toute ma vie devrait être marquée en permanence par le mot « MINE »? Nous sommes cernés par les mines. L'ennemi a affiché des avertissements partout. Au lieu d'affiches qui annoncent des concerts rock, des compétitions sportives ou des défilés de mode, mon école est recouverte d'affiches qui indiquent « MISLI MINE ». Pendant combien de temps cela durera-t-il? Je veux marcher en toute liberté, être libre, oublier une fois pour toutes les mots : GUERRE... DANGER... MINE... PEUR. J'exige, je demande que tous ceux qui peuvent aider à déminer nos prés, à remplacer les mines par des fourmis, des lapins, des grillons, des couples d'amoureux ou des enfants qui jouent, le fassent. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas seulement une vie, un bras ou une jambe qui est en jeu : il y en a des milliers. Voilà pourquoi je vous demande de nous aider et d'aider la Bosnie.

Comment vivre avec les mines

Admir Mujkic IV/I
École secondaire
Velika Brijesnica
Doboj - Est
Prix III



**Récits
d'enfants
victimes
de mines anti-
personnel**

*Comment
les mines
peuvent
ruiner
ma vie*

Nebojsa Djukanovic
6^e année
Petrovo

La guerre est finie. Nous n'entendons plus le sifflement des obus, les puissantes détonations et le son des sirènes qui nous rendaient les jambes molles et nous donnaient des haut-le-cœur.

C'est merveilleux d'être libres et de jouer dans les champs, qui étaient presque vides pendant la guerre.

La vie et la lutte pour la survie continuent. La plupart des familles sont confrontées à la crise économique et au manque d'argent.

Marko était un élève de cinquième année. Les membres de sa famille devaient faire face à ces problèmes et tous, y compris les enfants, devaient travailler d'arrache-pied pour survivre.

Ce jour-là, Marko est parti dans la forêt avec son père ramasser du bois de chauffage pour l'hiver. Ils se sont levés très tôt parce que la forêt était très loin, les arbres qui se trouvaient auparavant près de leur maison ayant été coupés. Le cheval s'arrêtait constamment et seul le claquement du fouet le faisait avancer. Ils pouvaient encore voir des traces des combats qui s'étaient déroulés pendant la guerre en passant le long d'arbres aux branches cassées et couverts d'entailles. Ayant trouvé un endroit approprié où laisser la charrette, ils ont pris la scie et la hache et se sont mis à l'ouvrage. Leurs vêtements se trempaient de sueur à mesure que le tas de bois grossissait. Puis, jugeant qu'ils en avaient coupé assez, ils ont rangé leurs outils. Pendant que son père s'asseyait sur une souche pour fumer, Marko est allé chercher le sac à provisions.

Marko, qui attendait que son père ait terminé sa cigarette, a vu un petit lapin gris. Voulant le caresser, il s'est dirigé vers lui avec précaution, mais l'animal s'est éclipse dans les fougères. Marko s'est mis à courir derrière lui, mais le lapin s'éloignait rapidement, l'entraînant de plus en plus loin. Soudain, un objet a explosé sous son pied. « Est-ce le tonnerre ou l'éclair? », a-t-il pensé.

« Qu'est-ce que c'était? »

Il souffrait terriblement. Quelqu'un l'appelait.

« Est-ce la voix de mon père? »

Comme à travers un brouillard, il a vu le regard fixe de son père.

« Pourquoi mon père a-t-il l'air inquiet? Pourquoi pleure-t-il? Je ne l'ai jamais vu pleurer. »

Son père tentait d'attacher quelque chose autour de sa jambe. Il y avait du sang partout. La douleur est devenue de plus en plus forte. Le seul son audible était la respiration haletante de son père. Puis il a perdu connaissance. Il a tout oublié.

Au match de football, j'ai l'attention attirée par un garçon en béquilles; une jambe de son pantalon pend dans le vide. Je frémis. C'est Marko.



La maison de Dervisa, dans la banlieue de Sarajevo, a été gravement endommagée pendant la guerre. Le 18 août 1996, tandis qu'elle cueillait des prunes dans le jardin de sa maison en ruine, qu'elle était venue visiter, Dervisa a posé le pied sur une mine. Des voisins témoins de l'accident se sont précipités à son secours. Entendant l'explosion, son mari, qui se trouvait alors dans la maison, a dit à son fils : « Ne t'inquiète pas; ce n'est pas ta mère. J'ai marché hier de ce côté et il n'y avait pas de mines. »

Pleinement consciente, Dervisa a posé un garrot sur sa jambe au moyen de son foulard et a crié aux voisins : « J'ai perdu ma jambe. » Ils l'ont transportée d'urgence au centre médical le plus proche, où elle a reçu les premiers soins. De là, on l'a transportée en ambulance à l'hôpital Kosevo de Sarajevo, où elle a subi une intervention chirurgicale 20 minutes après son arrivée. Elle a eu la jambe gauche amputée. Après quatre jours, sa blessure s'était refermée et deux semaines plus tard elle quittait l'hôpital. Elle n'a suivi aucun autre traitement, séance de rééducation ou thérapie.

En mai 1997, Dervisa a acheté une jambe artificielle auprès d'un fabricant de prothèses de Sarajevo. Après avoir tenté en vain pendant des mois d'obtenir une prothèse, elle avait fini par obtenir la promesse d'en recevoir une par l'intermédiaire d'une de ses relations. Cependant, elle s'est vite rendu compte que cela lui coûterait 1 200 \$ US. Elle et son mari se sont alors adressés à leurs parents, amis et anciens collègues pour recueillir la somme nécessaire.

Sa jambe artificielle a changé sa vie. Au début, elle a trouvé pénible de la porter, mais maintenant, elle affirme ne plus pouvoir s'en passer. Les mauvais souvenirs ou les cauchemars sont aujourd'hui chose du passé, mais sa jambe la fait terriblement souffrir lorsqu'il pleut. À certains moments, la douleur est telle qu'elle ne peut s'arrêter de pleurer.

Avant son accident, Dervisa travaillait dans le jardin et dans les champs. Cela lui est maintenant impossible. Elle reçoit une prestation d'invalidité de 9 \$ US par mois. Elle prend à cœur le problème des mines dans son pays. « Il faut les enlever toutes, dit-elle. J'ai été blessée, mais il ne faudrait pas que d'autres subissent le même sort. Si je le pouvais, je paierais moi-même des démineurs pour effectuer le travail. »



Profil d'une victime des mines

Nom : Dervisa Covic

Âge : 51

Sexe : féminin

Statut : civile et personne
déplacée

Lieu de l'incident :

Grivici,

Bosnie-Herzégovine



Formation en éducation mondiale

Séance Publique Sur Les Mines

Objet

Sensibiliser davantage le public à la crise humanitaire engendrée par les mines antipersonnel dans le monde entier et encourager les gens à prendre part au mouvement pour mettre un terme aux souffrances et aux ravages causés par ces armes.

Objectifs

À la fin de la présente séance, les participants doivent être en mesure de :

- déterminer le véritable coût humain des mines antipersonnel (conséquences sociales, économiques et médicales);
- reconnaître à la fois les mesures importantes prises par la communauté internationale pour résoudre le problème et les défis de taille actuels;
- savoir comment prendre individuellement des moyens d'action pratique pour aider à débarrasser la planète de ces engins et venir en aide aux personnes et aux collectivités touchées par les mines.

Échantillon Plan d'une séance d'une heure

Partie I	Introduction à la Séance 1. Exercice initial 2. Présentation de l'animateur et du thème 3. La Croix-Rouge, le droit international humanitaire et le problème des mines antipersonnel	10 Min.
Partie II	Activités et Bilan 1. Préparer la voie (5 min.) 2. Connaissances initiales (10 min.) 3. Le véritable coût humain (15 min.) 4. La solution en quatre étapes (10 min.)	40 Min.
Partie III	Conclusion 1. Passer à l'action (7-8 min.) 2. Mot de la fin (2-3 min.)	10 Min.

Notes de l'animateur

Partie I Introduction

Exercice Initial

Au choix:

- Exercice de visualisation *Essayez d'imaginer...*, (page 34)
- Carte du village *Se rendre au marché*, (page 24)
- Scénario *Toutes les 22 minutes*, (page 37)
- *Je croyais que nous pouvions jouer ici*, (page 21)
- *Activité réalisable en matinée*, (page 23)
- Bande vidéo *Un jour comme les autres*, (page 28)



- Acquis de l'animateur (votre travail actuel, votre rôle au sein de la Croix-Rouge/ de votre organisme, ce qui vous motive)
- Thème de la séance : Les mines antipersonnel et *Survivre à la paix*
- nous avons fait énormément de progrès face au problème des mines antipersonnel
- ce problème mondial persiste même après la fin d'un conflit
- mais il reste encore beaucoup à faire
- nous pourrions en fait régler ce problème au cours de la prochaine décennie
- au cours de cette séance, vous entendrez de « bonnes » nouvelles et de « mauvaises nouvelles

Introduction à la Séance

Pourquoi la Croix-Rouge [ou votre organisation] est-elle engagée dans la question des mines antipersonnel?

- les origines de la Croix-Rouge (aide et protection, intermédiaire neutre)
- la Croix-Rouge fait la promotion du droit international/des Conventions de Genève
 - les mines contreviennent à deux lois sur la protection des civils
- la Convention sur l'interdiction des mines de 1997
 - reconnaissait le fait qu'il ne suffit pas de traiter les victimes
 - il faut d'abord abolir ces armes
 - la Croix-Rouge a assumé un rôle de défenseur des droits des victimes
- cette action s'inscrit dans le mouvement international pour mettre fin aux souffrances et aux ravages causés par les mines

La Croix-Rouge et les mines antipersonnel

Partie II Activités et Bilan

- Demandez à l'auditoire : « Que savez-vous du problème des mines antipersonnel? »
[NOTA : Même si cela vous paraît évident, veuillez vous assurer au début de la séance que votre auditoire sait ce qu'est une mine antipersonnel...]
- Vous pouvez utiliser le *Jeu-questionnaire sur les mines* (page 31) pour déterminer l'étendue des connaissances actuelles du groupe tout en fournissant des faits essentiels.

Préparer la Voie

Au choix :

- **Bande vidéo *Mines antipersonnel : une épidémie mondiale*** (9 min.)
Cette vidéo, qu'on peut se procurer auprès de la Croix-Rouge, donne un bon aperçu du problème des mines antipersonnel – et peut servir d'introduction à la section suivante. Rappelez-vous d'avertir doucement l'auditoire au sujet de la scène d'amputation.

OU

- **Diaporama** (10 min.) [On peut se le procurer auprès de nombreux bureaux de la Croix-Rouge.] Suivez le texte qui accompagne les diapositives (50), en tâchant autant que possible de communiquer l'information dans un mode « conversationnel ». Avertissez les participants que les cinq ou six premières diapositives montrent l'effet dévastateur des mines sur le corps humain... ils peuvent fermer les yeux ou détourner le regard s'ils trouvent ces images trop intenses. Dites-leur aussi que ces images soulignent le besoin d'agir à l'échelle mondiale.

OU

- Bande vidéo *Un jour comme les autres*
... les trois premières vignettes (5 min.) suffiront. Reportez-vous à la page 28.

Connaissances Initiales



Le Véritable Coût Humain

Dans la présente section, nous guidons les participants vers un examen de toutes les conséquences des mines antipersonnel sur les personnes, les familles, les collectivités et les nations.

- Demandez aux participants de se réunir en groupes et de lancer des idées sur les conséquences médicales, économiques ou sociales des mines.
- Une classe de 25 à 30 participants peut former six groupes en tout, chaque thème étant traité par deux groupes à la fois.
- Demandez au premier groupe traitant des *Conséquences médicales* d'énoncer trois points, puis passez au second groupe. Procédez de la même façon avec les groupes traitant des *Conséquences économiques* et *sociales* respectivement.

Reportez-vous à l'activité relative à la vidéo *Un jour comme les autres* (page 28) pour obtenir des précisions – il n'est pas nécessaire de visionner la vidéo pour réaliser cette activité. Vous acquerrez suffisamment d'information de la vidéo *Mines antipersonnel : une épidémie mondiale* ou du *Diaporama* pour nourrir l'intérêt des participants à cette activité.

NOTA : Un des scénarios de la vidéo *Toutes les 22 minutes* peut être présenté 22 minutes après le début de la séance, puis de nouveau 44 minutes après le début (page 35).

La Solution en Quatre Etapes

- « **Que FAUDRAIT-IL faire?** »
Demandez à l'auditoire : « Si l'on ne tient pas compte de tous les obstacles pour le moment, comment l'humanité devrait-elle réagir pour changer et améliorer la situation à l'échelle mondiale? »

Voici quelques suggestions qui surgiront :

- cesser de produire
- recueillir des fonds
- sensibiliser davantage le public des mines
- Cesser d'utiliser
- Étendre la portée
- Aider les victimes des mines
- Punir les violateurs
- Déblayer les mines actuelles
- Mettre au point de nouvelles technologies de déminage

Dans le cercle extérieur sur le tableau, écrivez les quatre étapes, à savoir Convention sur l'interdiction, Déminage, Sensibilisation aux mines, et Aide aux victimes. Consignez une étape dans chacun des quarts de cercle « nord/sud/est/ouest » afin que les participants abordent ensemble les problèmes définis au cours de l'exercice de groupe précédent.

- « **Que FAIT-ON ACTUELLEMENT?** »

Donnez maintenant à l'auditoire une mise à jour sur les solutions qu'on applique actuellement, en ajoutant aux idées lancées pendant le remue-méninges – et assurez-vous de leur indiquer clairement les quatre grandes mesures entreprises :

En bref

1. les progrès réalisés par la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel*
2. les activités de déminage et les enjeux
 - Présentement, les opérations de déminage se poursuivent à un rythme lent et restreint.
 - Il y a une énorme distinction entre le déminage humanitaire et le déminage militaire.
 - On ne consacre pas assez d'argent, de ressources et de recherche-développement aux opérations de déminage.
 - Plusieurs organismes humanitaires ainsi que des forces militaires participent au déminage et à la formation respectivement.



3. l'aide aux victimes, y compris :
 - les services de santé et de rééducation (dont le rétablissement des traumatismes)
 - la réintégration économique
 - la réintégration sociale
4. les programmes de sensibilisation aux mines dans les pays touchés

*** Il importe de situer la réaction internationale aux mines dans le contexte élargi du droit humanitaire :**

- l'interdiction d'autres armes du passé (balles explosives, gaz toxiques, armes chimiques, armes biologiques, armes à laser aveuglant) ou d'armes du futur (armes à dispersion)
- le processus visant à créer une cour pénale internationale (CPI) chargée de poursuivre ceux qui commettent des crimes de guerre (génocide, crimes contre l'humanité, viols, violations du droit humanitaire) – y compris les trois tribunaux actuels :
 - pour l'ex-Yougoslavie (Croatie, Bosnie, Kosovo)
 - pour le Rwanda
 - pour la Sierra Leone
- la focalisation mondiale sur l'aide aux enfants touchés par des conflits armés et leur protection ainsi que sur l'exploitation d'enfants-soldats.

Partie III Conclusion

- Demandez à l'auditoire : « Que pouvons-nous faire? »
- À l'aide de documentation, décrivez les possibilités d'apprentissage continu et d'action antimines.
- Encouragez les participants à emporter toute la documentation disponible ou à s'adresser au bureau local de la Croix-Rouge ou aux Jeunes ambassadrices et ambassadeurs pour l'action contre les mines qui se trouvent dans leur région (au bureau de la Croix-Rouge ou d'une autre organisation) pour obtenir de plus amples renseignements, faire du bénévolat ou aider à recueillir des fonds.

Au choix :

- Visionnez la vidéo de deux minutes *Comment les mines peuvent ruiner ma vie*, qui comprend une dissertation et des dessins d'enfants bosniaques; c'est un outil très efficace auprès des élèves du secondaire et des auditoires adultes.
- Lisez un bref passage d'une des autres dissertations d'enfants comprises dans la trousse d'information sur les mines.
- Demandez aux participants de réfléchir à quoi ressemblerait leur vie si leur collectivité ou voisinage étaient minés et dangereux. Mentionnez des endroits familiers – un parc, la cour d'école, une rue principale, un centre commercial tout près, et ainsi de suite – pour rendre la question plus réelle.
- Vous pourriez leur rappeler que Sarajevo a jadis été une ville très développée en Yougoslavie, similaire à certains égards à la région métropolitaine de Vancouver – cette ville a été l'hôte des jeux Olympiques d'hiver de 1984 – mais qu'au début des années 1990, elle est devenue un champ de bataille infesté de mines.
- Trouvez un lien permettant de revenir sur une activité initiale ou un autre point important au cours de la séance.

Passer à l'action

Mot de la Fin

Notes...



Agir

profil d'une victime des mines

Sa jambe artificielle a changé sa vie. Au début, elle a trouvé pénible de la porter, mais maintenant, elle affirme ne plus pouvoir s'en passer. Les mauvais souvenirs ou les cauchemars sont aujourd'hui chose du passé, mais sa jambe la fait terriblement souffrir lorsqu'il pleut. À certains moments, la douleur est telle qu'elle ne peut s'arrêter de pleurer.

Avant son accident, Dervisa travaillait dans le jardin et dans les champs. Cela lui est maintenant impossible. Elle reçoit une prestation d'invalidité de 9 \$ US par mois. Elle prend à cœur le problème des mines dans son pays. « Il faut les enlever toutes, dit-elle. J'ai été blessée, mais il ne faudrait pas que d'autres subissent le même sort. Si je le pouvais, je paierais moi-même des démineurs pour effectuer le travail. »

Nom : Dervisa Covic

Âge : 51

Sexe : féminin

Statut : civile et personne déplacée

Lieu de l'incident : Grivici, Bosnie-Herzégovine

Notes...

Que puis-je faire?

L'importance de maintenir son engagement

L'aide financière de tous les Canadiens sera nécessaire si l'on veut résoudre le problème des mines antipersonnel dans un délai raisonnable. Même si, à compter d'aujourd'hui, il n'y avait par miracle plus aucune nouvelle victime, le fait est que depuis le milieu des années 80 les mines antipersonnel ont fait plus de 300 000 victimes directes et des millions de victimes indirectes (parents, collectivités, le système d'éducation, etc.). La vérité, c'est que le problème des mines antipersonnel nous hantera encore longtemps.

Nous devons soutenir l'intérêt et la préoccupation du public à l'égard de cette question. C'est seulement de cette façon que l'on pourra trouver une solution durable. Les Canadiens doivent s'assurer que leurs organisations gouvernementales et non gouvernementales savent à quel point le problème des mines antipersonnel est important pour eux personnellement et combien il est essentiel que le Canada demeure au premier rang des nations qui cherchent les solutions les plus humaines et les plus rapides possibles à cette crise.

On peut maintenir l'intérêt du public de deux façons. La première approche consiste à s'assurer que quiconque désire obtenir de l'information sur les mines antipersonnel y ait facilement accès. Cette information est abondante et change rapidement. D'autres pays signent et ratifient le traité. La situation relative aux mines antipersonnel s'améliore dans un pays mais se

détériorer dans un autre. De nouvelles technologies sont élaborées et mises à l'essai. Il ne s'agit pas d'une masse de renseignements statique. Afin de pouvoir émettre un jugement éclairé sur tous les aspects de la question, on doit se tenir au courant de tous les changements et faits nouveaux sur le sujet.

La deuxième approche est liée à la première. Elle consiste à s'engager personnellement à sensibiliser d'autres personnes à la question. Cet engagement peut se concrétiser par l'intermédiaire d'écoles, d'organisations communautaires ou d'organisations nationales et internationales telles que la Croix-Rouge, et par la participation à des activités communautaires relatives aux mines anti-personnel. Le fait de s'engager personnellement au Canada se traduit par des vies sauvées et des survivants secourus dans les pays touchés par le problème des mines. C'est aussi simple que cela.

Les idées énumérées dans les pages suivantes sont conçues pour servir de « trousse de départ », présenter l'essentiel de l'engagement à l'égard de la solution au problème des mines antipersonnel et répondre à la question « Comment pouvez-vous être utile? ». Essayez de réaliser les activités; si elles vous plaisent ou si vous avez des suggestions pour les améliorer, communiquez avec nous. Nous nous ferons un plaisir d'en discuter avec vous.

Veillez communiquer avec le bureau de la Croix-Rouge le plus proche pour obtenir de plus amples renseignements sur les mines antipersonnel et recevoir de l'aide en vue d'organiser des projets éducatifs et de collecte de fonds à l'école et dans la collectivité.

Nous serons heureux de vous aider de quelque façon que ce soit.

Idées et action

Informez-vous davantage

Informez-vous davantage sur la question des mines antipersonnel en consultant la section relative aux ressources d'apprentissage recommandées. Elle vous aidera à faire un choix parmi la quantité de renseignements extrêmement complexes qui existent sur les mines antipersonnel et répondra à vos questions.

Organisez une activité de sensibilisation

Organisez une vaste activité de sensibilisation aux mines antipersonnel dans votre école. Plusieurs classes ou même l'ensemble de l'école peuvent y participer. Veuillez communiquer avec le bureau de la Croix-Rouge de votre région pour obtenir de l'aide ou avec la section de Jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines de votre région.

Participez à titre de bénévole

Joignez-vous à la Croix-Rouge ou à un club de débats sur les questions internationales dans votre école. Participez avec d'autres élèves à la lutte en faveur de la justice sociale et du développement. Communiquez avec le bureau de la Croix-Rouge de votre région (voir les adresses à la dernière page) afin de participer à titre de bénévole aux activités de la campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel.

Communiquez avec les médias

Les représentants de votre journal local ont reçu un article, un communiqué et une annonce de collecte de fonds relatifs aux mines antipersonnel. À ce stade-ci, nous ne savons pas encore comment ils ont utilisé ces documents, mais nous espérons bien entendu qu'ils les ont publiés. Assurez-vous d'effectuer un suivi en communiquant avec eux relativement aux activités que vous organisez.

Vous pouvez aussi écrire une lettre au rédacteur en chef du journal local, envoyer des récits ou encore des illustrations ou des affiches pour qu'ils soient éventuellement publiés. Partagez vos connaissances, vos idées et vos préoccupations.

Écrivez au gouvernement

Écrivez au gouvernement et aux élus. Le Canada a pris l'initiative en ce qui concerne la question des mines antipersonnel et notre gouvernement mérite des félicitations à cet égard. Les fonctionnaires ne reçoivent probablement pas beaucoup de lettres de félicitations, car celles-ci seraient signalées. Vous pouvez également écrire pour encourager le Canada à financer de façon permanente le déminage ainsi que le traitement et la rééducation des victimes, un urgent besoin dans le monde entier.

Vous pouvez écrire au ministre des Affaires étrangères, à votre député à Ottawa ou au bureau de comté de votre circonscription. Il n'est pas nécessaire d'affranchir la lettre si vous l'adressez à : Chambre des Communes, Ottawa ON K1A 0A6.

Collectez des fonds

Participez à une collecte de fonds pour les activités réalisées dans les pays et les collectivités touchés par les mines. Le Fonds pour les victimes des mines antipersonnel de la Croix-Rouge offre des services médicaux et de rééducation et des programmes de sensibilisation aux mines. Bon nombre d'idées existent déjà à cet égard dans les écoles, mais l'une des préférées depuis des années est le Jeûne-Thon, un jeûne de 24 heures.



Boum

Pour ce qui est des écoles secondaires, songez à monter la pièce *Boum*, qui a été créée en 1997 à l'initiative de la Croix-Rouge canadienne comme moyen concret pour les jeunes Canadiens de participer à la résolution du problème mondial des mines antipersonnel. Cette activité éducative et de financement permet aux jeunes de participer aux programmes humanitaires mis en œuvre par la Croix-Rouge partout dans le monde pour aider des milliers de victimes de mines antipersonnel à retrouver une vie normale.

Boum est une pièce de cinquante minutes, avec accompagnement musical, conçue pour être interprétée par des jeunes, six à vingt acteurs se partageant la scène. Elle aborde la question des mines antipersonnel d'un point de vue humanitaire, en décrivant une amitié entre deux adolescents : l'un Canadien, l'autre Bosnien. Communiquez avec un bureau de la Croix-Rouge pour obtenir la trousse *Boum*, qui contient le scénario et les notes de réalisation.

Appuyez le Programme des Jeunes ambassadeurs

Appuyez le Programme des Jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines et participez-y comme bénévole. Le ministère des Affaires étrangères, Action Mines Canada et la Croix-Rouge canadienne parrainent ce projet. Chaque année, jusqu'à 12 jeunes ambassadrices et ambassadeurs sont actifs dans de nombreuses villes canadiennes. Ils peuvent se rendre à votre école pour présenter un exposé à vos élèves ou vous aider à organiser une activité scolaire ou communautaire. En outre, ils ont prévu toute une série d'activités à réaliser au cours de l'année :

- Fêtes ayant lieu le 3 décembre (anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa) et Semaine canadienne de sensibilisation aux mines antipersonnel aux alentours du 1^{er} mars (anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention).
- Les conférences régionales pour les jeunes, destinées aux élèves du secondaire et aux étudiants universitaires, offrent à ceux-ci l'occasion de se rencontrer et d'obtenir les derniers renseignements et programmes auprès des spécialistes.
- Divers forums éducatifs, événements médiatiques et activités spéciales pour sensibiliser les jeunes et recueillir des fonds tout au long de l'année (parfois à l'occasion d'une soirée dansante *Dansons pour vaincre la peur*).
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de joindre les Jeunes ambassadrices ou ambassadeurs les plus proches de chez vous, veuillez communiquer avec le bureau national du Programme des Jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAAM) par téléphone : (613) 241-4141, télécopieur : (613) 244-3410 ou courriel : ymaap@symaplico.ca.

La Croix-Rouge canadienne appuie financièrement trois projets d'Action Mines à l'étranger; d'autres pourront être élaborés bientôt. Il s'agit des projets du :

Tadjikistan... La reconstruction et le rééquipement du seul centre orthopédique du pays, situé dans la capitale, Dushanbe. Ce centre est entièrement financé par la Croix-Rouge canadienne et un donateur privé. D'ici l'an 2000, il pourra fournir des services aux quelque 3 000 amputés du pays.

Nicaragua... La Croix-Rouge canadienne a déjà acheté un véhicule d'urgence (une ambulance) pour appuyer le travail des démineurs du pays et a fourni des fonds pour la campagne de sensibilisation aux mines *Niño a Niño*. L'expansion ultérieure du projet pourrait mettre l'accent sur la fourniture d'une aide de longue durée aux amputés du pays au centre orthopédique de Managua.

Mozambique... Grâce à une association avec la Croix-Rouge du Mozambique et à la collaboration avec les Sociétés de la Croix-Rouge espagnole et suédoise, ce projet permettra de repérer les victimes de mines dans deux provinces du pays, d'effectuer une évaluation personnalisée de leurs besoins, d'organiser leur transport à destination et en provenance d'un centre orthopédique, et de fournir un soutien financier au patient et à sa famille pendant son séjour au centre.

Ressources éducatives recommandées concernant les mines antipersonnel

Avez-vous besoin d'en connaître davantage sur un aspect particulier du problème des mines antipersonnel? Cherchez-vous la réponse à une question difficile émanant d'une classe ou d'un élève, ami, collègue ou parent? Élaborez-vous actuellement des documents visuels en vue d'une présentation pour laquelle vous avez besoin des derniers renseignements sur les mines antipersonnel? Désirez-vous devenir un spécialiste en la matière? Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une des questions susmentionnées, ne cherchez pas plus loin. La documentation sur les mines antipersonnel est incroyablement riche et variée. Vous pouvez obtenir facilement auprès des bureaux de la Croix-Rouge, des Jeunes ambassadrices et ambassadeurs ou sur Internet les ressources énumérées ci-dessous, qui ne constituent qu'une petite partie des ressources disponibles.

Matériel Survis à la paix

GRATIS : affiche de 50 cm sur 60 cm, bulletin, *Guide de sensibilisation aux mines antipersonnel et d'engagement communautaire de la Croix-Rouge canadienne* (51 pages), cartes postales, autocollants publicitaires et messages aimantés, signets aimantés, rondelles Boum! Ramassez-moi.. Communiquez avec la Croix-rouge pour obtenir des échantillons.

Publications

Du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) :

- *Appel spécial du CICR : «Assistance aux victimes des mines antipersonnel »*
- *Tour d'horizon 1999 : Interdisons les mines!*
- *Interdiction des mines antipersonnel : Le traité d'Ottawa expliqué aux non-spécialistes*
- *Les mines antipersonnel : des armes indispensables?*
- *La menace silencieuse : les mines terrestres en Bosnie-Herzégovine*
- *Assistance aux victimes des mines antipersonnel : besoins, contraintes et stratégie*

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

« *Passage* » (publication trimestrielle)

Manuels

- « *To Walk Without Fear : The Global Movement to Ban Landmines* », publié sous la direction de M. Cameron, R. Lawson et B. Tomlin, Oxford University Press, Toronto, 1998.
- « *Landmine Monitor Report* ». Étude annuel de terrain exhaustive sur la situation des mines antipersonnel et le respect du traité dans chaque pays du monde. Divers rédacteurs. On peut se procurer ce rapport auprès d'Action Mines Canada au (613) 241-3777.

Bandes vidéo du CICR

Disponibles en anglais et en français

- « *Comment les mines terrestres on détruit ma vie* », 2 min.
- « *Le Traite d'Ottawa: vers un monde sans mines antipersonnel* », 14 min.
- « *Cambodge : Moonwalking* », 8 min. Chris Moon, lui-même victime des mines antipersonnel, examine le programme de prothèses du CICR au Cambodge.
- « *Bosnie : Les enfants du front* », 7 min. La vie des adolescents en Bosnie, pays infesté de mines.
- « *Mines antipersonnel : une épidémie mondiale* », 10 min. Un chirurgien de guerre décrit les horribles conséquences des mines.

- « *Danger : mines* », 8 min. Les mines antipersonnel en Afrique du Sud.
- « *Azerbaïdjan : les semences de la mort* », 12 min, 1996.
- « *Landmines in Cambodia* », 15 min. Situation des mines au Cambodge.
- « *Un jour comme les autres* », 10 min. Le problème des mines dans le contexte du droit international humanitaire.

Autres bandes vidéo

- « *A pas mesures : Le mouvement mondial pour interdire les mines terrestres* »
- Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international : « *Des années et non des décennies* » (7 min) et « *Un pas à la fois* » (24 min). Un survol (deux versions de longueur différente) du processus qui a mené à la signature du traité d'Ottawa.
- De l'Office national du film : « *Than dans la guerre invisible* », 52 min. L'histoire d'une femme cambodgienne survivante des mines antipersonnel et de sa lutte pour retrouver une vie normale.

CD-ROM

- « *Interdisons les mines terrestres!* » (ministère des Affaires étrangères et du Commerce international)

Sites Web

Voici quelques-uns des centaines de sites Web disponibles sur les mines antipersonnel :

- Croix-Rouge canadienne : www.croixrouge.ca; www.redcross.ca/french/peace/index.html ■ CICR : www.cicr.org
- Action Mines Canada : www.minesactioncanada.com ■ Campagne internationale contre les mines terrestres : www.icbl.org
- Programme des Jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines : www.dangermines.ca
- Campagne internationale pour interdire les mines terrestres : www.icbl.org
- PASSAGE, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international : www.mines.gc.ca
- To clear landmines (unilingue) : www.clearlandmines.com ■ Landmine Survivors Network (unilingue) : www.landminesurvivors.org

Bureaux de la Croix-Rouge canadienne

ZONE DE L'OUEST

Bureau de zone
Calgary (Alberta)
Tél. : (403) 205-3448
Télec. : (403) 205-3463

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Région de la vallée
du Bas-Fraser
Vancouver (C.-B.)
Tél. : (604) 709-6600
Télec. : (604) 709-6675

Région du Nord de la C.-B.
/du Yukon
Prince George (C.-B.)
Tél. (250) 564-6566
Télec. : (250) 564-2688

Bureau de l'Intérieur sud
*Région Kootenay/Thompson/
Okanagan*
Kelowna (C.-B.)
Tél. : (250) 763-1859
Télec. : (250) 763-6131

Région côtière
Victoria (C.-B.)
Tél. : (250) 382-2043
Télec. : (250) 382-3420

ALBERTA

Région du Sud de l'Alberta
Calgary (Alberta)
Tél. : (403) 541-6100
Télec. : (403) 541-6129

Région du Centre-Nord de
l'Alberta
Edmonton (Alberta)
Tél. : (780) 423-2680
Télec. : (780) 428-7092

SASKATCHEWAN

Région du Sud de la Sas-
katchewan
Regina (Sask.)
Tél. : (306) 721-1600
Télec. : (306) 721-1601

Région du Centre-Nord de la
Saskatchewan
Saskatoon (Sask.)
Tél. : (306) 668-0720
Télec. : (306) 668-0722

Région du Nord/du Centre de
la Saskatchewan
Prince Albert (Sask.)
Tél. : (306) 765-2600
Télec. : (306) 953-8381

MANITOBA

Région de l'Ouest du
Manitoba
Brandon (Manitoba)
Tél. : (204) 729-4974
Télec. : (204) 727-0349

Région de Winnipeg/du
Nord-Est du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)
Tél. : (204) 982-7330
Télec. : (204) 942-8367

ZONE DE L'ONTARIO

Bureau de zone
Mississauga (Ontario)
Tél. : (905) 890-1000
Télec. : (905) 890-1008

Région du Sud-Ouest de
l'Ontario
London (Ontario)
Tél. : (519) 668-2711
Télec. : (519) 668-2390

Région du Centre-Ouest de l'Ontario

Hamilton (Ontario)
Tél. : (905) 522-6885
Télec. : (905) 522-2329

Région métropolitaine de Toronto

Toronto (Ontario)
Tél. : (416) 480-2500
Télec. : (416) 480-2777

Région du Nord de l'Ontario Sudbury (Ontario)

Tél. : (705) 525-1244
Télec. : (705) 525-0778

Région du Centre des lacs de l'Ontario

Oshawa (Ontario)
Tél. : (905) 723-2933
Télec. : (905) 723-9023

Région de l'Est de l'Ontario Ottawa (Ontario)

Tél. : (613) 560-7220
Télec. : (613) 657-6987

DIVISION DU QUÉBEC

Bureau divisionnaire
Île-des-Sœurs (Québec)
Tél. : (514) 362-2929
Télec. : (514) 362-9991

Région du Grand-Montréal/
de l'Estrie/de l'Outaouais/
de l'Abitibi-Témiscamingue
Île-des-Sœurs (Québec)
Tél. : (514) 362-2929
Télec. : (514) 362-9991

Région du Saguenay/du
Lac-Saint-Jean/de
Chibougamau / de North
Chapais
Chicoutimi (Québec)
Tél. : (418) 690-3909

Télec. : (418) 690-3908

Région du Québec
Québec (Québec)
Tél. : (418) 648-9066
Télec. : (418) 648-1320

ZONE DE L'ATLANTIQUE

Bureau de zone
Saint John (N.-B.)
Tél. : (506) 674-6200
Télec. : (506) 674-6170

Bureau du district de
Saint John
Région du Nouveau-
Brunswick
Saint John (N.-B.)
Tél. : (506) 674-6132
Télec. : (506) 674-6129

Région de la Nouvelle-
Écosse
Halifax (N.-É.)
Tél. : (902) 423-3680
Télec. : (902) 422-6247

Région de l'Île-du-Prince-
Édouard
Charlottetown (Î.-P.-É.)
Tél. : (902) 628-6262
Télec. : (902) 368-3037

Région de Terre-Neuve/du
Labrador
St. John's (T.-N.)
Tél. : (709) 758-8400
Télec. : (709) 758-8417

SIÈGE SOCIAL

Ottawa (Ontario)
Tél. : (613) 740-1802
Télec. : (613) 740-1978

